



HAL
open science

Français d'Amérique et créoles / français des Antilles : nouveaux témoignages

André Thibault

► **To cite this version:**

André Thibault. Français d'Amérique et créoles / français des Antilles : nouveaux témoignages. Revue de linguistique romane, 2009. hal-02568696

HAL Id: hal-02568696

<https://hal.science/hal-02568696v1>

Submitted on 10 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Français d'Amérique et créoles / français des Antilles : nouveaux témoignages

1. Introduction

Cette contribution s'inscrit dans le prolongement de Thibault 2008a¹, où nous avons présenté un premier groupe de types lexicaux² communs aux français d'Amérique d'une part et à l'ensemble « français régionaux / créoles français » des Antilles d'autre part, dans le but de contribuer à la reconstruction du français populaire véhiculaire de l'époque coloniale (17^e-18^e s.). Notre démarche a aussi pour objectif de donner des assises empiriques et méthodologiques à une lexicologie / lexicographie historique des créoles atlantiques³.

¹ Nous aimerions remercier M. Pierre Rézeau pour sa relecture attentive, ainsi que M. Jean-Paul Chauveau, dont l'aide précieuse nous a aidé à enrichir une première version de cet article.

² La notion de *type lexical* est très répandue en lexicologie galloromane, mais rarement définie. Un type lexical est une unité lexicale abstraite qui regroupe les différents aboutissements phonétiques concrets d'un même étymon dans des parlers apparentés, selon leur évolution phonétique attendue et en dehors de tout accident morphologique particulier (réfections analogiques, croisements avec d'autres familles, étymologies populaires, dérivations). Ainsi, le français *chat* et le normand *ka* appartiennent au même type lexical. Dans le contexte des contacts entre français et langues créoles, on dira qu'appartiennent au même type lexical des formes qui ne se différencient que par ce qu'il est convenu d'attendre des correspondances phonétiques et graphiques entre les deux langues. Par exemple, la forme française *lutteur* et son correspondant créole *litè* (v. Confiant 2007) représentent un même type lexical, n'étant différenciées que par la délabialisation des voyelles antérieures arrondies et la chute du *-r* final ; de même, la graphie francisante *coui* et la graphie créolisante *kwi* (ibid.) appartiennent au même type lexical, ces deux graphies étant respectivement d'intention française ou d'intention créole (nous empruntons le concept de « graphie d'intention X ou Y » à Hélène Carles, tel qu'exemplifié dans sa thèse, *L'émergence de l'occitan pré-textuel*, soutenue à l'Université de Paris-Sorbonne en octobre 2008 sous la direction de J.-P. Chambon).

³ Dans l'attente de la publication, ardemment souhaitée, du dictionnaire étymologique des créoles atlantiques d'Anneget Bollée, en cours d'élaboration.

Par «français [au pluriel et avec minuscule] d'Amérique», nous entendons les variétés de français parlées traditionnellement en Amérique du Nord par les descendants des colons français implantés aux 17^e et 18^e siècles dans les foyers de peuplement que furent l'Acadie, la vallée du Saint-Laurent, le Détroit, la vallée du Mississippi et la Louisiane.

Quant à l'ensemble «français régionaux / créoles français» des Antilles (rendu dans notre titre par le raccourci «créoles / français»), il s'agit d'un regroupement dont nous ne pouvons faire l'économie, et ce pour deux raisons : d'une part, parce que l'histoire du français populaire véhiculaire doit reposer autant sur l'analyse du français régional que sur celle du créole ; d'autre part, parce que le corpus littéraire que nous avons dépouillé combine (le plus souvent avec bonheur) des matériaux lexicaux parfois clairement français, d'autres fois franchement créoles (ou éventuellement travestis par une francisation superficielle, phonético-graphique ou syntaxique) mais le plus souvent caractérisés par une double appartenance, indépendamment de la graphie retenue. Dans une optique diachronique, tous ces matériaux présentent un intérêt égal.

Après un premier travail de dépouillement portant sur l'œuvre en prose de Joseph Zobel, auteur martiniquais (v. Thibault 2008a et 2008c), nous avons élargi les dépouillements à d'autres écrivains de l'aire antillaise, dont deux sont martiniquais (Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant), deux autres guadeloupéens (Maryse Condé et Ernest Pépin) et enfin trois autres haïtiens (René Depestre, Jean Métellus et Jacques Roumain). Nous avons ajouté à ces dépouillements dans des sources primaires le relevé de matériaux pertinents pour notre recherche fournis par deux sources secondaires, les ouvrages de Pompilus (1961) et de Telchid (1997) sur, respectivement, le français régional haïtien et celui des Petites Antilles. Cette double démarche nous a permis de recueillir à nouveau plusieurs dizaines de lexies présentant un véritable intérêt dans une optique comparatiste. Voici le détail du corpus :

Sources primaires (siglées) :

ChamoiseauChronique 1986 : Chamoiseau, Patrick, *Chronique des sept misères*, Paris, Gallimard, 1986.

ChamoiseauSolibo 1988 : Chamoiseau, Patrick, *Solibo Magnifique*, Paris, Gallimard, 1988, coll. Folio.

ChamoiseauEnfance-I 1996 [1990] : Chamoiseau, Patrick, *Une enfance créole I : Antan d'enfance*, Paris, Gallimard, 1996, coll. Folio [1^{re} éd. 1990].

ChamoiseauEnfance-II 1996 [1994] : Chamoiseau, Patrick, *Une enfance créole II : Chemin-d'école*, Paris, Gallimard, 1996, coll. Folio [1^{re} éd. 1994].

ChamoiseauEnfance-III 2005 : Chamoiseau, Patrick, *Une enfance créole III : À bout d'enfance*, Paris, Gallimard, 2005, coll. Folio.

- CondéVictoire 2006 : Condé, Maryse, *Victoire, les saveurs et les mots*, Paris, Mercure de France, 2006, coll. Folio.
- ConfiantBrinD'Amour 2001 : Confiant, Raphaël, *Brin d'amour*, Paris, Mercure de France, 2001, coll. Folio.
- DepestreHadriana 1988 : Depestre, René, *Hadriana dans tous mes rêves*, Paris, Gallimard, 1988, coll. Folio.
- MétellusDessalines 1986 : Métellus, Jean, *L'année Dessalines*, Paris, Gallimard, 1986.
- PépinHommeBâton 1992 : Pépin, Ernest, *L'homme au bâton*, Paris, Gallimard, 1992.
- RoumainGouverneurs 2003 [1944] : Roumain, Jacques, *Gouverneurs de la rosée (roman)*, dans Léon-François Hoffmann (coord.), *Jacques Roumain : Œuvres complètes*, édition critique, Madrid [...], ALLCA XX, 2003, pp. 255-396.
- ZobelSoleil 1964 : Zobel⁴, Joseph, *Le Soleil partagé*, Paris, Présence Africaine, 1964.
- ZobelDiab'-là 1947 : Zobel, Joseph, *Diab'-là*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1947.

Sources secondaires :

- Pompilus 1961 : Pompilus, Pradel, *La langue française en Haïti*, Paris, Université de Paris, 1961 (Travaux et mémoires de l'Institut des Hautes Études de l'Amérique latine, n° VII).
- Telchid 1997 : Telchid, Sylviane, 1997. *Dictionnaire du français régional des Antilles. Guadeloupe, Martinique*, Paris, Bonneton.

Le plan de l'article distingue les phénomènes non lexicaux (phonétiques et morphosyntaxiques) des phénomènes lexicaux, lesquels se répartissent en trois grandes catégories : innovations (internes ou externes) remontant à l'époque coloniale, héritages communs (diatopismes et diastratismes) et convergences plus récentes (archaïsmes ; anglicismes ; cas de polygénèse).

2. Phénomènes non lexicaux

2.1. Phénomènes phonétiques (n'affectant pas le signifié)

Les phénomènes phonétiques retenus se répartissent en sept catégories : 1) le traitement de l'ancien [é] fermé accentué issu de lt. ē et ĭ toniques ; 2) le maintien du [t] final ; 3) la palatalisation ; 4) l'agglutination du [z] de liaison ; 5) la chute du [l] implusif intérieur ; 6) les syncopes ; 7) un cas de réfection analogique.

⁴ En théorie, tous les matériaux tirés de Zobel ont été traités dans Thibault 2008a, mais cet article ne traitait que les phénomènes strictement lexicaux ; Zobel est en fait sollicité à nouveau ici pour deux phénomènes morphosyntaxiques qui avaient été laissés de côté dans un premier temps.

2.1.1. Le traitement de l'ancien [ɛ́] fermé accentué issu de lt. ē et ĭ toniques

2.1.1.1. [we], [wɛ]. – Le résultat considéré comme normatif jusqu'à la Révolution est bien entendu la diphtongue [we] (ou [wɛ]) ; quant à la variante [wa], « [à] l'époque classique, elle était encore tenue pour très vulgaire (la prononciation *oè*, *wè* était seule officielle) » (Bourciez 1982, § 54, Historique, a). En dépit de tout ce que l'on a pu écrire sur les origines très modestes des colons et la nature très peu standard de leur français, de nombreux témoignages de l'existence de [we] ont perduré jusqu'à nos jours dans les créoles antillais tout comme en français nord-américain (ce qu'il faut peut-être interpréter comme une confirmation de la remarque de Bourciez sur le caractère tenu pour « très vulgaire » de la variante [wa]). On citera pour illustrer ce phénomène le pronom personnel tonique de 1^{re} pers. du sing. *moi*, encore réalisé [mwe] aujourd'hui au Québec (prononciation considérée toutefois comme vulgaire et fortement concurrencée par [mwa]), qui survit dans les créoles atlantiques⁵ mais sous une forme affectée par la nasalisation progressive – qui n'est d'ailleurs pas toujours rendue dans la graphie ; cf. ces quelques exemples :

En contextes créoles, sans trace graphique de la nasalisation : « – O Bienaimé, nègre a **moué**... » (RoumainGouverneurs 2003 [1944], p. 268) ; « An **mwé**, an **mwé** ! / L'Homme-au-Bâton rivé ! » (PépinHommeBâton 1992, p. 34).

En contextes créoles, avec trace graphique de la nasalisation : « Oui, pitite **mouin**, oui, cher, je suis là. » (RoumainGouverneurs 2003 [1944], p. 372) ; « An ka brilé kaz an **mwén** pou tyouyé on rat [*glosé en bas de page* : Je n'hésiterai pas à brûler ma maison pour tuer un rat] » (PépinHommeBâton 1992, p. 77).

Exemple québécois récent (sans nasalisation) : « Si tu veux faire du trouble, Maurice, ça te r'garde, mais compte pas su' **moué**. » (A. Major, *L'Épouvantail*, 1974, p. 122)⁶.

2.1.1.2. [ɛ]. – Un autre résultat évolutif est celui du passage de [wɛ] à [ɛ], amplement commenté dans Bourciez 1982, § 54, Historique, b ; cf. entre autres ces passages :

« Aux environs de 1300, le peuple de Paris avait une tendance à réduire *wè* à è simple, surtout après consonne + *r* (on trouve déjà dans certains manuscrits de cette époque *drete* pour *droite*, *crestre* pour *croistre* [...]). [...] au xvii^e siècle, Voiture rime *froide* avec *laide* [...]. »⁷

⁵ V. par ex. Valdman 1978, 196 et 205 ; Fattier 2000, t. I, 56 et t. II, 846, 848 et q. 1983, 1987 ; pour une première attestation [env. 1720-1740] dans un texte en créole, v. Hazaël-Massieux 2008, 63-65.

⁶ Toutes les citations illustrant l'usage en français nord-américain sont tirées, sauf indication contraire, du fichier lexical informatisé du *Trésor de la langue française au Québec* (www.tlq.ulaval.ca/fichier/).

⁷ Pour une remise en cause de cette doxa, voir Chauveau 2005 et à paraître ; selon cet

V. encore Fouché (1958, 273-283) pour un exposé exhaustif sur la question. On trouve deux types lexicaux illustrant ce phénomène dans notre corpus, le représentant héréditaire de *DIRECTUS* (v. FEW 3, 87b-91a) et celui de *FRĪGIDUS* (v. FEW 3, 797a-801b). Ils sont tous les deux bien attestés dans la lexicographie et l'atlantographie des créoles atlantiques (cf. Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *dwèt* 1 et *frèt* 1 ; Fattier 2000, q. 535, *dwa/dwat/drèt* ; *id.*, q. 79 et 2140, *frèt*, *fwèt* ; Ludwig *et al.* 2002 s.v. *dwèt* et *fwèt* ; Barthèlemi 2007 s.v. *dret* et *frèt* ; Confiant 2007 s.v. *dwet* 1 et *fwet* 2 ; Valdman *et al.* 2007 s.v. *drèt* et *frèt*), ainsi que dans toutes les variétés de français d'Amérique (cf. entre autres GPFC 1930 s.v. *dret* et *frète* ; Massignon 1962, 513 [*frèt*] ; Bénèteau / Halford 2008 s.v. *drette* et *frète*) ; Bollée 1987, 327 a aussi commenté le phénomène. On relève déjà les formes *dret* et *fret* dans *La passion de Notre Seigneur selon St Jean en Langage Negre* (env. 1720-1740), v. Hazaël-Massieux 2008, 63-66 (formes auxquelles on peut ajouter *crere* « croire » *ibid.* p. 64, 66, très bien attesté également dans les français d'Amérique, v. ILQ).

Attestation antillaise du type issu de *DIRECTUS* : « Mais certains se détournent quand il passait ou bien regardaient tout **drète** à travers lui comme s'il avait été de fumée. » (RoumainGouverneurs 2003 [1944], p. 313).

Attestation québécoise du type issu de *DIRECTUS* : « Suffit de savoir faire le *call* et de pas s'*exciter le poil des jambes*, assurait-il, et l'*original* vient se *braquer*, comme ça, **drète au bout** [v. ci-dessous, 2.1.2.1.] de ton fusil. » (J. Pellerin, *Au pays de Pépé Moustache*, Montréal, 1981, p. 158).

Attestations antillaises du type issu de *FRĪGIDUS* : « Mon sang est devenu tout **frète**. » (RoumainGouverneurs 2003 [1944], p. 325) ; « Dès que l'eau de la source se fait plus **frette** [...], elle se précipite dans sa chambrette où elle se sèche avec une couverture. » (ConfiantBrinD'Amour 2001, p. 74).

Attestation québécoise du type issu de *FRĪGIDUS* (en emploi substantivé) : « Sortez vos mitaines. Y fait un **frète** noir à matin. » (J. Pellerin, *Au pays de Pépé Moustache*, Montréal, 1981, p. 135).

2.1.2. Le maintien du [t] final

2.1.2.1. Autre phénomène repéré dans Bollée 1987, 327 (et commenté dans Chaudenson 2003, 213-214), le maintien du [t] final s'observe dans de nombreux types lexicaux communs aux créoles antillais (pour l'haïtien, v. Fattier 2000, t. II, 1004 et 1015) et aux français d'Amérique ; pour des exemples littéraires, v. ci-dessus 2.1.1.2. (*drète*, *frète*, mais aussi *boute*) où le graphème final *-e*, éventuellement combiné à la gémation graphique de la consonne (*-tt-*), en représente la trace écrite. J.-P. Chauveau 2009 insiste bien sur le fait qu'il

auteur, [ɛ] en français serait un aboutissement direct de l'évolution de l'ancienne diphtongue [ei], et non le résultat de la simplification de [we] en [ɛ].

s'agit d'un archaïsme du français « des grammairiens » et non d'un patoisisme ou d'un vulgarisme ; cf. le passage suivant :

« Il y a bien eu, en français, une résistance des milieux cultivés à la tendance populaire à l'amuïssement, mais elle a finalement échoué. Aussi bien en français contemporain que dans la plupart des parlers dialectaux d'oïl, le *-t* final s'est amuï, sauf pour quelques mots exceptionnels, généralement monosyllabiques. » (p. 78).

Une étude aréologique des données atlantographiques permet toutefois à cet auteur de préciser en quoi le phénomène a tout de même une nature diatopique :

« La formation de ces aires [de maintien du *-t* final] est visiblement liée aux zones d'influence des villes de Rennes, Angers et Tours. Ces villes, qui ont été parmi les foyers de diffusion du français les plus importants, ont dû participer du mouvement de résistance à la tendance populaire à l'amuïssement des consonnes finales, que nous attestent les grammairiens du XVI^e siècle. Et leur population a dû y rester plus longtemps fidèle globalement que ne l'a été celle de la Capitale, en tout cas au moins jusqu'au XVII^e siècle. À l'époque où les émigrants ont quitté la métropole pour fonder les colonies d'Amérique, des Caraïbes et des Mascareignes, le maintien du *-t* final devait être caractéristique du français des villes de l'Ouest, où il était si bien implanté qu'il avait réussi à se diffuser dans le dialecte des ruraux de quelques-unes de leurs zones d'influence. » (p. 83).

2.1.2.2. [isit] adv. « ici ». – Nous aimerions traiter dans la foulée le cas de l'adverbe [isit] « ici », dont la consonne finale n'est pas étymologique et nécessite une explication. Voyons d'abord les données tirées de FEW 4, 423 b, нїс I 2 a β: « nfr. [Pantin, en banlieue de Paris, au 17^e s.] *icyte* Tall[ement des Réaux] 10, 181, [...] havr. *ichite*, nant. Ancenis, bmanç. hmanç. St-Victor, ang. loch. kan. orl. Sologne, berr. *icite*, [...] Vosges *icite* Legras. » ; en somme, surtout le Grand-Ouest, mais aussi le Centre et une incursion jusque dans les Vosges. Une telle répartition aréologique est clairement française et non patoise (indépendamment de l'existence du type dans les patois), mais son caractère minoritaire et son absence de la grande littérature et de la lexicographie générale sont les indices d'une forte restriction diastratique. House et Corbett 1970, 147 rappellent d'abord que Conwell et Juilland 1963, 119 proposent d'expliquer cette forme (en français louisianais) comme le résultat d'une analogie « with other adverbs ending in *-t* such as *vite*, *lent* /*lāt*/, *quand* /*kāt*/, *comment* /*ko māt*/, *droit* /*drwat*/, etc. », hypothèse qu'ils rejettent avec raison, nous semble-t-il (dans cette liste, il n'y a guère que *vite* et *comment* qui soient des adverbes, du reste très éloignés sémantiquement et fonctionnellement de *ici*). Ils proposent quant à eux d'expliquer [isit] comme une création analogique à partir de différentes formes adverbiales anciennes plus ou moins apparentées au type lexical *ainsi* qui pouvaient se terminer en [-k] (formes

soudées à *-que*) ou en [-t] (d'après les auteurs, en raison de l'influence analogique de *dont*, graphie possible de *donc* dans la langue médiévale). Cette explication nous semble plutôt faible et inutilement compliquée. Nous proposons⁸ simplement de voir dans cette forme le résultat d'une hypercorrection, sur le modèle de mots tels que *lit* ou *nuit* (qui ont tous les deux maintenu la prononciation de leur consonne finale en franco-québécois) ; le fait que la forme [isit] soit plus densément attestée dans le Grand-Ouest est en accord avec ce que nous apprend J.-P. Chauveau (v. citation ci-dessus) sur l'aréologie du phénomène, une réaction hypercorrecte n'ayant pu voir le jour que dans des zones où le maintien du *-t* final jouissait d'une grande faveur auprès des locuteurs. Enfin, cette épithèse s'inscrit dans une longue série de stratégies d'étoffement du corps phonique des reflets de hīc.

Général dans tous les français d'Amérique (déjà 1744 au Détroit, v. Halford 1994, 59 ; v. entre autres GPFC 1930, Ditchy 1932, Cormier 1999, Bénéteau / Halford 2008), ce type lexical n'est attesté dans les Antilles qu'en créole haïtien (v. Fattier 2000, t. II, 933-4 ; Valdman *et al.* 2007) ; il ne semble pas connu non plus dans l'Océan Indien (ø DECOI I,2).

Attestations antillaises (haïtiennes) : « C'est **icitte** que je reste [= que j'habite ; v. ci-dessous 4.1.8]. » (Roumain Gouverneurs 2003 [1944], p. 281) ; dans un discours direct en créole : « Elle s'exclama : 'Bon Dieu **icitte** là oui', et courut vers un fourré où son homme aveugle l'attendait. » (Métellus Dessalines 1986, p. 199).

Attestation québécoise récente : « Je voudrais que tu sois toujours **icitte** avec moé [v. ci-dessus 2.1.1.1.]. » (J. Bertrand, *Le bien des miens*, Montréal, 2007, p. 110).

2.1.3. La palatalisation. – Le franco-québécois traditionnel palatalisait les occlusives vélaires devant voyelles antérieures et semi-voyelles antérieures, ainsi que les occlusives dentales devant semi-voyelles antérieures ; cf. Juneau 1972, 127-135. Ce phénomène s'est résorbé aujourd'hui⁹, mais survit en aca-

⁸ En accord avec Pignon 1960, 472 qui signale cet exemple d'extension analogique également dans les formes des parlers poitevins [ðsit], [usit] "aussi", [surit] "souris", [nōmbrit] "nombril", etc. L'auteur explique (p. 478) ces formes (du dialecte) comme d'influence française : « Comme il arrive fréquemment, le trait qui s'est développé en grande partie sous l'influence du français a une extension bien plus grande dans le parler régional qu'en français même et il reste vivant plus longtemps. Ainsi s'expliquent les nombreux exemples présentant un *-t* final, que l'on a cités en tête de ce chapitre. Non seulement on trouve [lit], [lèt], etc., mais le *-t*, par analogie, s'étend à 'ici' ([isit]), 'café' ([kafèt]), etc. »

⁹ Ainsi, Dunn 1880 pouvait-il écrire : « Je n'ai jamais entendu un Québécois prononcer correctement le nom de la ville qu'il habite ; nous disons tous *Québec*. S'il en est *quelqu'un* qui dzit mieux, je veux le connaître. » (s. v. *Q*). La palatalisation est aujourd'hui disparue et la nasale antérieure arrondie [æ̃] résiste encore très bien à la concurrence de [ɛ̃], mais l'assibilation (« dzit ») est restée ; elle constitue d'ailleurs

dien et en cadjin (le nom même de cette variété en témoigne); cf. Péronnet 1995, 408: « Du point de vue consonantique, c'est sans aucun doute le phénomène de palatalisation qui est le trait phonétique le plus typique du français acadien traditionnel. Les vélaires /k/ et /g/ et les dentales /d/ et /t/ se palatalisent sous la forme d'affriquées mi-occlusives [tʃ] et [dʒ] devant une voyelle ou semi-voyelle palatale [...] »¹⁰

Ce phénomène articuloire est un héritage colonial des variétés de français régional du Grand Ouest, où on le retrouve également dans les patois: cf. Brasseur 1995, 109 pour la Normandie (cf. par ex. *tchiquefais* adv. « quelquefois » p. 137 et n. 9); Chauveau 1995, 157-158 pour le Nord-Ouest (« Palatalisation des vélaires devant voyelle d'avant »¹¹; cf. par ex. *tcheur* « cœur », p. 172); Horiot 1995, 201 pour le Sud-Ouest (cf. par ex. *thieusine* [çøzin] « cuisine », p. 242).

Certains créoles atlantiques (en particulier le martiniquais) ont perpétué ce trait articuloire; cf. Valdman 1978, 53:

« Dans les dialectes des Petites Antilles /ç/ et /j/ correspondent aux séquences composées de /t/ ou /k/ et /d/ ou /g/, respectivement, suivis de yod (la semi-voyelle /j/) ou les voyelles antérieures (/i e ε y ø œ/) du français¹² [...]. Dans le dialecte de l'ouest d'Haïti, qui est en voie de s'imposer comme dialecte standard pour le reste du pays, les occlusives palatales ne se retrouvent pas dans des mots d'origine française [...]. Toutefois il apparaît qu'un état de choses semblables à celui des Petites Antilles existe dans certaines régions d'Haïti. »

En effet, le phénomène est attesté çà et là en Haïti; on se référera à Fattier 2000, t. II, page 1000 pour de nombreux renvois à des cartes attestant la palatalisation. Pour un exemple de ce phénomène dans les français d'Amérique ainsi qu'en créole martiniquais, cf. le cas de *tchimber* traité dans Thibault 2008a, 125-6; cf. encore *badjeuler*, ci-dessous 3.1.1., ainsi que cette attestation acadienne contemporaine:

un autre phénomène phonétique commun à plusieurs parlers d'outre-mer, comme le faisait remarquer Bollée 1987, 329; pour le point sur la question, v. Poirier 2009.

¹⁰ Il convient de corriger ici une petite imprécision: d'après les exemples présentés par l'auteure (et ceux que l'on peut relever dans plusieurs sources, primaires ou secondaires), les dentales se palatalisent seulement devant les semi-voyelles [j] et [y]; ce sont les vélaires qui se palatalisent autant devant les voyelles antérieures que devant les semi-voyelles antérieures.

¹¹ « Les consonnes [k] et [g] avancent et renforcent leur articulation au contact d'une voyelle d'avant subséquente: [i], [e], [ε], [y], [ø], [œ], [ê], [â]. Il en résulte des consonnes palatales: [ç] et [j] et, très souvent en Bretagne, des affriquées [tʃ] et [dʒ] [...] »

¹² Encore une fois (cf. note 10), il faut préciser que les dentales [t] et [d] dans les mots français étymons des mots créoles concernés ne se palatalisent jamais devant voyelle antérieure, mais bien seulement devant semi-voyelle antérieure.

« Pacte tes overhalls pis tes changes de dessous, que j'y dis, pis **tchens**-toi paré. Oui, faut se **tchendre** parés deboute [v. 2.1.2.1.] pour le prochain Grand Déranagement. Par rapport que c'te fois-citte [v. 2.1.2.2.], je sais point quand c'est que je reviendrons au pays. » (A. Maillet, *La Sagouine*, Montréal, Bibliothèque Québécoise, 1990 (1^{re} éd., 1971, Montréal, Leméac), p. 159 [dépouillement personnel]).

Le dépouillement de l'ouvrage de M.-Chr. Hazaël-Massieux 2008, *Textes anciens en créole français de la Caraïbe*, permet de relever de nombreux cas de palatalisation en créole à date ancienne :

Vélaire sourde + voyelle antérieure¹³ : *béquié*¹⁴ (env. 1720-1740), p. 63, 65 ; *liquier*¹⁵ (env. 1720-1740), p. 63 ; *quier* « cœur » (env. 1720-1740), p. 64 ; *quior* « id. » (1783) p. 133, 135, 137, 140, 142 ; (1797 ; date de composition 1757) p. 88.

Vélaire sonore + voyelle antérieure : *guiole* « gueule » (env. 1850) p. 78.

Dentale sourde + semi-voyelle antérieure : *amiquié* « amitié » (1783) p. 134 ; *couquiaux* « couteaux »¹⁶ (env. 1850) p. 77, 80 ; *quienné* [< fr. *tienne*] pron. (1783) p. 133, 136, 137, 144, 145, 148 ; *mecquié* « métier » (1783) p. 134, *mequié* (1783) p. 135, *méquier* (env. 1850) p. 76 ; *quarquier* « quartier » (1783) p. 133, 137 ; *quimber* « saisir, capturer » (env. 1720-1740) p. 63, 64, 65, (1821) p. 113, 116, *quimber* (env. 1850) p. 78, 81, 83, *quimbé* (1797 ; date de composition 1757) p. 88, *quienbé* (1783) p. 137 ; *quimbons* (env. 1850) p. 79.

Dentale sonore + semi-voyelle antérieure : *gué* « Dieu » (env. 1720-1740) p. 64 ; *guiable* « diable » (env. 1720-1740) p. 65, *guiabe* (env. 1850) p. 76.

2.1.4. L'agglutination du [z] de liaison. – La consultation des entrées en z- de n'importe quel dictionnaire de créole français permet de constater que le phénomène de l'agglutination du [z] de liaison touche de très nombreuses lexies¹⁷ ; v. encore Fattier 2000, t. II, 1001, prosthèse [z-]. Ce phénomène de fausse coupure n'est toutefois pas entièrement étranger au français populaire (le verbe *zieuter* en est l'exemple le plus connu). Le type *z'oie* illustre ce cas de

¹³ C'est l'étymon français du mot créole qui avait une voyelle antérieure ; toutefois, les antérieures arrondies du français se sont délabialisées (fr. *cœur* > cr. *quier*) ou postérieures (fr. *cœur* > cr. *quior*), ce qui fait que l'on peut avoir une consonne palatale suivie d'une voyelle postérieure en créole : cf. *badjolé*, *badjolé*, ici 3.1.1.

¹⁴ Mot martiniquais d'origine inconnue signifiant « blanc créole », mais alternant dans les textes avec les graphies *béqué* (env. 1850) p. 76, 77, 79 ; *bequé* (env. 1850) p. 81 ; *béquet* (1856) p. 167 (tous Hazaël-Massieux 2008). Sur ce mot, v. encore Thibault 2008c, 236-237 (où la 1^{re} attestation est à antedater).

¹⁵ Traduit « liquide » dans G. Hazaël-Massieux 1994 ; prob. du fr. *liqueur*.

¹⁶ Où l'on reconnaît une forme sous-jacente *cutiaux*, variante de *couteaux*.

¹⁷ La plus ancienne attestation de ce phénomène dans un texte en créole semble remonter à 1671, v. Hazaël-Massieux 2008, 30 : « li tini grande barbe grise, li sorti hors de l'eau, regardé nous tous. moi prendre ligne et **zain** pour prendre li. » (il s'agit bien sûr du type *haim* « hameçon », v. ici 5.1.4.).

figure ; il est très largement attesté dans de nombreux parlers oiliques et francoprovençaux (v. FEW 25, 758 a, AUCA I 1 d)¹⁸ ainsi qu'à Terre-Neuve (v. Brasseur 2001, 478) et en Louisiane (Ditchy 1932), mais aussi dans les créoles atlantiques (v. Valdman *et al.* 1998 s.v. *zwa*; Fattier 2000, t. II, 387 et q. 869, *zwa* "oie"; Ludwig *et al.* 2002 s.v. *zwa*; Barthèlemi 2007 s.v. *zwa*; Valdman *et al.* 2007 s.v. *zwa*) et de l'Océan Indien (v. Chaudenson 1974, 19, 75, 323 > DECOI).

Attestation antillaise : « À chaque pas, il demeurerait saisi comme une **z'oie** à observer les lieux, l'arbre, les racines, le tambour de Sucette, la dame-jeanne, nos petites bouteilles de médecines [pour ce mot, v. ci-dessous 5.1.8.]. » (Chamoiseau-Solibo 1988, p. 85).

Attestation terre-neuvienne : « C'est un mâle, un mâle de **zoie** mais... i avont un nom pour ça. » (Brasseur 2001, 478).

Attestation louisianaise : « Je viens d'acheter une **zoie**. » (Ditchy 1932, 218).

Pour d'autres phénomènes d'agglutination du [z] de liaison dans les créoles, v. ci-dessous 5.1.1. (type *zatrapp* < *attrape*) et 5.1.4. (type *zin* < *haim*).

2.1.5. La chute du [l] implosif intérieur. – Ce phénomène est illustré dans notre corpus par un seul cas, *que(l)que*. Il semble qu'en dehors de la langue française la plus normée, la chute du [l] dans ce type lexical ait longtemps dominé tout l'espace galloroman (cf. FEW 2, 1412 ab, QUALIS I 3 a), des formes telles que *quéque* et *queuque* ayant été relevées à Paris même (ibid.). On ne s'étonnera donc pas de leur présence dans les français d'Amérique (v. entre autres GPFC 1930 s.v. *queuque*; Ditchy 1932 s.v. *quéque*; Poirier 1993 [1925-1933], 332-3 s.v. *queuque*) ainsi que dans les créoles atlantiques (Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *kèk*; Valdman *et al.* 1998 s.v. *kèk* 1; Ludwig *et al.* 2002 s.v. *kèk/kyèk*; Barthèlemi 2007 s.v. *kèk*; Confiant 2007 s.v. *tjek* 1; Valdman *et al.* 2007 s.v. *kèk*); pour l'Océan Indien, v. DECOI I,3, 124b et Bollée 2007, 47 pour une attestation ancienne (3^e q. 18^e s.).

Attestation antillaise ancienne, dans un passage en créole : « Io va metté dans déclaration la [...] nom pays io, l'âge io, si io femmes ou garçons, si io porté ben, ou si io toujours malades, nom pays outi io bougé, si io gagné **quecque** talent ou **quecque** métier. »¹⁹ Proclamation, Port-au-Prince, 10 septembre 1793 (Hazaël-Masieux 2008, 208).

¹⁸ Les formes agglutinées tirées de la question 632 de l'ALEC et qui figurent dans l'article du FEW doivent être biffées car elles résultent d'un artefact lexicographique (ce qui aurait dû être noté *déz wa* a été noté *dé zwa* par les auteurs de cet atlas, laissant croire à un phénomène de fausse coupure). Dans l'ensemble des français nord-américains, le type agglutiné n'est véritablement attesté qu'à Terre-Neuve et en Louisiane.

¹⁹ Traduction : « On va noter dans la déclaration [...] le nom de leur pays, leur âge, leur sexe, s'ils se portent bien ou s'ils sont toujours malades, le nom du pays où ils vont, s'ils ont quelque talent ou quelque métier. »

Attestation antillaise (haïtienne) : « Le cercle des habitants [= paysans ; v. Thibault 2008a, 123-124] se rompt : on retourne à la case dire au revoir à Délira et Bien-aimé, et puis avec ce grand soleil on a eu soif, on va prendre un petit **quèque** chose, ça ne peut faire que du bien, un dernier verre de clairin, n'est-ce pas voisin ? » (Roumain-Gouverneurs 2003 [1944], p. 388).

Attestation québécoise : « Mais je pense que la grosse différence, c'est le monde. Par icitte [v. 2.1.2.2.] tu rentres à **quèque** part, un magasin, un bureau de poste, n'importe, pis le monde te parlent. C'est pas comme dans les villes ousque t'as tout le temps l'impression de déranger. » (R. Lévesque, *Le vieux du Bas-du-Fleuve*, Rivière-du-Loup, 1979, p. 134).

2.1.6. Les syncopes. – Les syncopes sont fréquentes dans le débit rapide et la diction relâchée ; elles affectent le plus souvent les voyelles pré-toniques et les voyelles les plus fermées. Nous avons trouvé deux types lexicaux illustrant des cas de syncope communs au Québec et aux Antilles : *ta-l'heure* et *tout-suite* (et v. encore ci-dessous 5.1.6. pour le type *ici-d(e) dans*).

2.1.6.1. Tous les créoles français connaissent un type *talè* adv. « tout à l'heure » (Chaudenson 1974, 871 ; DECOI I,2, 200b-201a ; Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *talè* ; Valdman *et al.* 1998 s.v. *talèr* ; Fattier 2000, q. 2173, [talè] ; Ludwig *et al.* 2002 s.v. *talè* ; Confiant 2007 s.v. *talè* ; Valdman *et al.* 2007 s.v. *talè*), lequel connaît un correspondant en français régional antillais (Telchid 1997 s.v. *ta-l'heure* ; Confiant 2007 *t'à l'heure*, donné comme équivalent « f. rg. » de cr. mart. *talè*). Il est également bien attesté dans plusieurs variétés de français d'Amérique (v. entre autres GPFC 1930 s.v. *t'à l'heure* ; Ditchy 1932 s.v. *taleure* ; Bénéteau / Halford 2008 s.v. *taleure*). On aurait pu imaginer une aphérèse plutôt qu'une syncope pour rendre compte de cette forme ; toutefois, l'existence de nombreuses formes à initiale géminée dans divers parlers gallo-romans suggère qu'il s'agit bel et bien d'une syncope (cf. FEW 4, 469a, *hōra* I 2 b a où l'on trouvera, en plus de *tout à l'heure* et des nombreux représentants du type *taleur*, plusieurs formes dont la consonne initiale est redoublée : ard. Gondc. *ttalær*, Andelis *d't'a l'heur*, bess. *t'taleure*, berr. *ttalær*, verdch. *t'tal-heüre*, Nant. *à t't'à l'heure*). À vrai dire, cette prononciation géminée s'entend encore fréquemment de nos jours en France métropolitaine.

Attestation canadienne : « Je m'en vas [v. 2.2.2.] te le dire **t'à l'heure**, fit Alphonse. Vaut mieux pas se monter l'espérance avant d'être sûr de son coup [...]. » (G. Roy, *Bonheur d'occasion*, 1945, p. 75, cité dans TLF s.v. *heure* C 10 a Rem. [où il est précisé : « prononciation populaire vieillie ou régionale » ; il est permis de se demander jusqu'à quel point ce diastatisme de très large extension est véritablement « vieillie » ou « régionale »]).

2.1.6.2. Une forme *tout suite* est attestée depuis les plus anciens textes rédigés en créole, v. Hazaël-Massieux 2008, 64 : « Li té raison, car **tout suite** avla Gida » *La passion de Notre Seigneur selon St Jean en Langage Negre*, env. 1720-1740 ; v. encore Hazaël-Massieux *id.*, p. 78, 80, 83 pour des attestations créoles graphiées *tout suite* dans un texte de 1850. V. aussi Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *tousuit* ; Fattier 2000, q. 2178, [touswit] ; Ludwig *et al.* 2002 s.v. *tousuit* ; Barthèlemi 2007 s.v. *touswit* ; Confiant 2007 s.v. *tousuit* ; Valdman *et al.* 2007 s.v. *tousuit*. On relève également ce type en français canadien (v. par exemple Bélisle 1957, 1296b s.v. *tout-suite* ; cf. encore *tusuite* et *tesuite*, *ibid.* p. 1326a). L'existence de *tout suite* à Nantes (FEW 11, 490a, SĚQUI 1) et dans la Vienne (Dubois *et al.* 1994, t. 3, 242) suggère que nous avons affaire ici à un cas de monogénèse.

Attestation antillaise (martiniquaise) : « On l'a frictionné **tout-suite** pour chauffer son sang... » (ChamoiseauSolibo 1988, 148).

Attestation québécoise : « **Tout suite**, elle envoie un coup de sifflet et elle fait venir une trentaine de singes, peut-être bien plus et elle fait faire tout son ouvrage dans la soue à cochons, tout nette, le plancher tout jaune. » (Archives de folklore, 1916, coll. Charles-Marius Barbeau, ms. contes 162, p. 12, Tadoussac, informateur masculin).

2.1.7. Réfection analogique. – L'étymologie du mot *balai* a fait couler beaucoup d'encre (v. TLF pour un résumé des deux principales propositions étymologiques, toutes deux celtiques, et toutes deux problématiques), mais en revanche son dérivé *balayer* est tout simplement considéré comme un « [dénominateur de *balai** ; dés. -er » (TLF). Cette forme a toutefois connu un autre aboutissement phonétique, *balier*, attesté très régulièrement de l'ancien français jusqu'à Richelet 1759 (v. FEW 1, 232b et note 5²⁰, *BANATLO). On peut lire dans le TLF le commentaire suivant : « les formes de l'a. fr. ont sans doute été influencées par le verbe *balier*, *baloier* (< lat. *ballare* « s'agiter, voltiger, se balancer ») attesté du XII^e s. au début du XVI^e s. (ds GDF.), v. *baller*. » La postérité de cette hypothèse revient en fait aux artisans du *Dictionnaire général* (1890-1900)²¹, Hatzfeld et Darmesteter, mais ils ne sont pas cités par le rédacteur de l'article du TLF, lequel n'a pas ressenti le besoin, semble-t-il,

²⁰ Wartburg tenait déjà compte, dès le tome 1 du FEW, des données créoles dans les notes : « Daneben [c'est-à-dire aux côtés de *balayer*] wird noch bis ins 18. jh. *balier* von den wb. mitgeführt, so noch von Rich 1759. – Auch die hugenottenkolonie Friedrichsdorf kennt *balaye* Lbl 24, 294, ebenso das kreol. auf den Mascareignes : *balie* „balayer, courir“ R 20 271. » (note 5, p. 233 b).

²¹ Où l'on peut lire : « L'anc. franç. avait **balier**, **balier**, flotter au vent, dérivé de **balier**. (V. **baller**). Ce mot, d'origine et de sens bien distincts, a cependant influencé la prononciation et l'orthogr. de **balayer**, écrit et prononcé souvent **balier** jusqu'au XVIII^e s. [...] Encore aujourd'hui à Paris le peuple prononce **balier**. »

d'expliquer comment le latin *ballare* a pu donner des formes telles que *balier*, *baloier*, impossibles du strict point de vue phonétique (quant au DG, il parle d'un « dérivé de *baler* », mais sans fournir plus de détails sur la nature exacte de cette dérivation – il faudrait préciser de quel suffixe il s'agit). En outre, l'article *baller* du TLF, auquel il est renvoyé, ne fournit aucune forme ancienne de ce type (et donc aucune explication sur sa forme) ; quant à l'article BALLARE du FEW (1, 217b-222a)²², il ne comporte lui non plus aucune forme de type *balier* ou *baloier*, et donc par conséquent aucune explication sur l'origine possible des finales *-ier* et *-oier*.

En fait, il n'est pas nécessaire pour justifier la forme *balier* d'évoquer l'influence analogique d'un autre verbe paronyme ayant signifié « s'agiter, voltiger, se balancer » ; *balai* + *-er* a d'abord donné un verbe en *-ayer* qui est venu s'insérer dans le paradigme des verbes en *-ayer*, *-oyer* remontant à *-IZARE*, *-IDIARE* ; cf. Nyrop, tome 3, p. 212 : « À côté de *-oyer*, on trouve aussi **-ayer** [...] dans *bégayer* (de *bègue*) et *cartayer* (de *quart*) et **-eyer** dans *grasseyer*. *Tutayer* pour *tutoyer* se disait jusqu'au XVII^e siècle [...] ». Cela explique l'apparition, dans une deuxième étape, du type *baloyer*. Par la suite, une forme analogique *balier* est apparue en raison de l'alternance que connaissait l'ancien français entre les terminaisons *-oyer* et *-ier* : « En vieux français, *-oyer* alternait souvent avec *-ier* (cf. *loyer-lier* [...]) : *guerroyer-guerrier*, *lairmoyer-lairmier*, *netoyer-netier*, *otroyer-otrier*, etc. : alternance conservée aujourd'hui dans *charroyer-charrier*. C'est la raison pour laquelle *-oyer* pouvait se substituer à *-ier* dans des cas comme *chastoyer* (*chastier*), *fourmoyer* (*fourmier*, *fourmiller*). » (*ibid.*). La formation de *balier* à partir de *balayer*/*baloyer* illustre un phénomène analogique agissant en sens inverse, mais de même nature²³. Les doublets *charrier-charroyer*, (*dé*)*plier*-(*dé*)*ployer* s'inscrivent dans la même histoire.

²² On peut lire la refonte de cet article à l'adresse suivante : www.atilf.fr/few/ballare.pdf (rédacteur, Jean-Paul Chauveau ; 57 pages).

²³ Quant à l'alternance entre *-oyer* et *-ier*, cf. Fouché 1967, 51 : « Dans les verbes dérivés en *-oyer*, il ne peut y avoir phonétiquement d'alternance vocalique entre les formes à radical accentué et les formes accentuées sur la terminaison ; cf. *festoie* – *festoyer*, *otroie* – *otroier*, etc. Cependant sur le modèle de *proyer* < **prēcare*, *noyer* < **nēcare*, *négare* – *prie* < **prēcat*, *nie* < **nēcat*, *négat*, les infinitifs des dérivés en *-oyer* ont pu développer, à côté des formes phonétiques en *oi*, des formes analogiques en *i* qui ont ainsi alterné avec les formes accentuées sur la terminaison dont le radical était en *oi* ; cf. *festie* – *festoyer*, *otrie* – *otroyer*, etc. Cette alternance ne s'est d'ailleurs pas conservée, et *festie*, *otrie*, etc. ont entraîné *festier*, *otrier*, etc., de même que *prie*, *nie* < *négat* ont amené la transformation de *proyer*, *noyer* en *prier*, *nier*. » ; v. encore Fouché 1958, 448, Rem. I et II. – Nous aimerions exprimer ici tous nos remerciements à M. Jean-Paul Chauveau à qui nous devons ces éclaircissements multiples sur l'origine de *balier*.

Quoi qu'il en soit, le type *balier*, toujours attesté dans le français des dictionnaires à l'époque coloniale (Richelet 1759) ainsi qu'en français parisien à la fin du 19^e siècle (v. DG) et en français marseillais en 1931²⁴, a survécu jusqu'à nos jours dans tous les créoles français (v. Chaudenson 1974, 696; Faine 1974, 57b; Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *balyé* 2; Valdman *et al.* 1998 s.v. *baliye*, *balye*; DECOI I,1, 106b; Ludwig *et al.* 2002 s.v. *balyé*; Confiant 2007 s.v. *balié* 1), en français régional martiniquais (selon Confiant 2007: «f. rg. *balier*: balayer»), et dans tous les français d'Amérique (v. entre autres l'ILQ et GPFC 1930; Ditchy 1932; Massignon 1962, 523-524; Brasseur / Chauveau 1990; Brasseur 2001; Bénéteau / Halford 2008).

Attestation dans un passage en créole martiniquais: «Man Ninotte l'écoutait sans l'approuver ni le désapprouver. Parfois, elle ne faisait que grommeler: *Balyé bo lapot ou!*... Occupe-toi de tes affaires!...» (Chamoiseau *Enfance-III* 2005, pp. 48-49).

Attestation en Nouvelle-France: «L'esprit d'abaissement, & d'humilité qui regnoit dans son coeur, luy rendoit facile la pratique de toutes les vertus, son plaisir estoit de se voir dans les offices les plus méprisables, de laver la vaisselle, les marmites & les pots, **ballier** la maison, & assister les malades dans les derniers services; ce qu'elle faisoit d'une maniere qui ravissoit tout le monde.» (Env. 1673, dans *Relations des Jésuites* 57, 1899, vol. 57, doc. CXXX, partie 1, p. 50-52).

Attestation québécoise récente: «un clin d'oeil de noix / m'emporte et me **ballie** / comme un minou de poussière / en dessous du lit» (Gérald Godin, *Libertés surveillées*, Montréal, Parti pris, 1975, p. 11).

2.2. Phénomènes morphosyntaxiques

De nombreux phénomènes morphosyntaxiques caractérisant la grammaire des variétés de français les moins soumises au poids de la norme ont fait souche dans le français régional antillais et/ou dans les créoles, où ils se sont autonomisés. Nous traiterons dans cette section les cas suivants: 1) la particule aspectuo-temporelle (issue de) *après*; 2) la particule aspectuo-temporelle de 1^{re} pers. du sing. *ma*; 3) des emplois notables de *chaque* dans des structures impliquant une quantité définie; 4) la locution conjonctive temporelle *jusqu'à tant que*; 5) la double négation *pas... personne*.

2.2.1. La particule aspectuo-temporelle (issue de) *après*. – Comme le rappelle Grevisse 1988, § 791 c 2, «on dit dans le fr. régional du Berry, de la Franche-Comté et de la région franco-provençale °être après [...]: *Je sais que vous n'aimez pas les enfants malpropres et que vous ÊTES toujours APRÈS laver et peigner Jeannie* (SAND, *Fr. le champi*, IV). – *J'ÉTAIS justement APRÈS parler de Marie-Louise, dit l'homme* (B. CLAVEL, *Voyage du père*, XVIII).»

²⁴ Cf. Brun 1931, 88: «À Marseille, *balyer* est de beaucoup plus usité que *balayer*.»

Les données rassemblées dans FEW 24, 179 a, AD PRĒSSUM ne sont pas très claires (la locution *être après* + inf. « être en train de » n'y apparaît pas explicitement, contrairement à *être après à, de, pour*), mais on peut les compléter par le dépouillement de nombreuses sources de français régional où se trouve l'emploi en question, issues du Grand Ouest et du Centre-Est : Bourbonnais (vers 1852), Rézeau 1994b, 138 et 170 ; Vendôme, Martellière 1893 ; Savoie, Constantin / Désormeaux 1902 ; Mâcon, Lex / Jacquelot 1926 ; Vourey (Dauphiné), Tuailon 1983 ; Grand Ouest, Rézeau 1984 ; Meyrieu-les-Étangs (Dauphiné), Martin / Pellet 1987 ; La Mure (Isère), Duc 1990 ; Beaujolais, Vurpas / Michel 1992 ; Isère, Blanc-Rouat 1993 ; Annonay (Ardèche), Fréchet 1995 ; Ain, Fréchet / Martin 1998 ; Vaux-en-Bugey (Ain), Chambon 1999, 211 ; les Terres-Froides (Isère), Chauveau 2007, 208 ; v. encore Gougenheim 1929, 56-60 pour un aperçu historique. Le tour semble avoir toujours connu des restrictions non seulement diatopiques mais aussi diastratiques.

Dans les français d'Amérique, ce tour périphrastique est général : cf. entre autres GPFC 1930, Ditchy 1932, Poirier 1993 [1925-1933], Bénêteau / Halford 2008. Il est d'un usage encore tout à fait général de nos jours au Québec, dans la langue parlée.

Dans plusieurs créoles français, cet emploi de la préposition a débouché sur sa grammaticalisation. Sous des formes diverses, qui peuvent être entières (comme en Louisiane ou à la Réunion), aphérésées (cf. Maurice, Rodrigue, Seychelles *pé*) ou apocopées (cf. Haïti *ap*), elle est devenue une particule aspectuo-temporelle chargée d'exprimer l'aspect appelé tantôt « progressif », tantôt « duratif » par les différents auteurs. Nous renvoyons entre autres à Chaudenson 1974, 16, 684 et 981, n. 32 ; Valdman 1978, 212 et 216 ; Valdman *et al.* 1998 s.v. *apre*³, *ape*, *ap*, *pre*, *apè* ; Fattier 2000, q. 2016 ; DECOI I,1, 70a ; « On voit donc que c'est très exactement par des emprunts à des ressources de la "couche" des XVII^e et XVIII^e siècles que les créoles ont formé leurs marqueurs de durée. » Chaudenson 2003, 344 ; Valdman *et al.* 2007 s.v. *ap*, *ape*, *pe*.

Première attestation dans un texte en créole : « qui ça vous **apres** cherché » *Jean-not et Thérèse*, parodie nègre du *Devin du village*, (Saint-Domingue, 1783 cité dans Hazaël-Massieux 2008, 143).

Attestation haïtienne moderne (relevée dans un contexte clairement créole ; Pompilus ne l'atteste pas en français régional) : « M'**ap** mandé qui moune / Qui en de dans caille là » [glosé « Je demande – Qui est dans la case » *en note de bas de page*] (RoumainGouverneurs 2003 [1944], 271).

Attestation québécoise récente : « J'avais été chez un voisin, une fois, chercher des clothes-pins [= pinces à linge]. Y nous en manquait un peu ; on était **après** étendre du linge [sur ce mot, cf. Thibault 2008a, 124-125]. » (1980, Corpus Blais, Trois-Pistoles, informateur féminin, 80 ans).

2.2.2. La particule aspectuo-temporelle de 1^{re} pers. du sing. *ma*. – On peut lire dans Valdman 1979, 217 que « [l]e prospectif *a*, qui a les variantes *av*, *va*, et *ava*, exprime la futurité, le désir ou l'intention. [...] M a ba ou anpil lajan. 'Je te donnerai beaucoup d'argent.' » ; cf. encore Fattier 2000, t. II, 868-9 et q. 2019. Déjà, Thuriault 1874 précise que *va* subit très souvent des élisions (*m'a*, *t'a*, *ou'a*, *n'a*, *y'a* resp. aux pers. 1, 2 *to*, 2 *vou*, 4, 6 ; cité dans Hazaël-Massieux 2008, 156, n. 361). À la Réunion, on relève à la 1^{re} pers. du sing. [ma mǎzé] 'je mangerai' (v. Chaudenson 1974, 979, et 979-981 pour une présentation d'ensemble de la formation du futur créole à partir du futur périphrastique en *va* + inf. du français) ; de même en Louisiane (« *M'a don vu en pjas pu li*. [...] Je vais vous donner un dollar pour cela. » Neumann 1985, 215). Il a été suggéré que l'extension du morphème *a* à toutes les personnes a pu se faire à partir d'une forme contractée *m'as* de première personne du singulier, qui aurait déjà été présente dans le français des colons (et qui est encore usitée aujourd'hui en français québécois) :

« Dorper (1990), résumant le travail de Goodman 1964, Hull 1968 et Baker et Corne 1982, conclut que les variantes *a*, *ava* s'expliqueraient par la généralisation de *a* provenant des formes contractées "ma, j'ma" qui servent à l'expression d'une action future à la première personne du singulier dans toutes les variétés du français hors de France (sauf en acadien et en cajun). D'après Dorper, dans les dialectes français d'outre-mer, "je m'en vais" + infinitif, périphrase du futur, est attesté dans des formes courtes où le pronom sujet est tombé (du type : "m'en va"), où la composante "m'en vas" est réduite (du type "j'm'a", "j'm'an"), ou bien encore où les deux phénomènes se trouvent simultanément (du type : "m'a" et du type "m'wé"). La forme réduite et contractée *ma* s'emploie toujours en haïtien et en louisianais. » (Alleyne 1996, 107).

Sur *m'as* et *j'm'as* en franco-québécois, cf. Mougeon / Béniak 1994, 37-40, selon lesquels « [l]'étymologie la plus couramment postulée pour ces dernières est qu'elles résultent d'un écrasement morphophonétique de *m'en vas* > *m'en 'as* > *m'as*. » (p. 38)²⁵ ; « Quoi qu'il en soit, à l'heure actuelle, en français québécois et dans ses provignements (p. ex. le français ontarien), malgré les efforts de standardisation déployés par l'école, [...] les formes en *m'as* et en *vas* sont largement prépondérantes et la première tend à être associée au parler des locuteurs de la classe ouvrière [...]. » (p. 39).

Premières attestations dans des textes en créole : « dré **ma** miré li tout proche / **ma** babillé li ben fort » (*Jeannot et Thérèse*, parodie nègre du *Devin du village*, Saint-

²⁵ C'est bien ainsi que le perçoit le sentiment linguistique d'un locuteur natif de franco-québécois, toutes les variantes intermédiaires étant en fait possibles sans véritable solution de continuité, parallèlement à l'accélération du débit ou au relâchement de la pression normative : *j'm'en vais voir ça tout de suite* > *j'm'en vas vouèr ça tout-suite* > *m'en vas vouèr ça tout-suite* > *m'en (v)as ouèr ça t'suite* > *m'as ouèr ça t'suite*.

Domingue, 1783 ; cité dans Hazaël-Massieux 2008, 132 et note 304) ; « Ou ben, Zami, **m'a** mourri de tristesse... » (*Idylles ou Essais de Poésie créole par un colon de St-Domingue*, Cahors, 1821 ; cité dans Hazaël-Massieux 2008, 111).

Attestation haïtienne moderne (relevée dans un contexte en créole ; Pompilus n'atteste pas l'emploi de cette particule en français régional) : « *Rélé ma rélé Adeline / Crier, je crierai !* » (Métellus Dessalines 1986, p. 155).

Attestation québécoise récente : « C't'effrayant, c'te soleil-là, c't'effrayant ! **M'as** mourir ! Mais ça fait rien, tu vas v'nir brune pis belle ! » (Michel Tremblay, *La Duchesse de Langeais*, dans *Théâtre I*, Montréal, Leméac / Actes Sud, 1991, p. 81).

2.2.3. Emplois notables de *chaque* dans des structures impliquant une quantité définie.

2.2.3.1. Comme pronom. – Telchid 1997 attire notre attention sur l'emploi suivant en fr. rég. des Petites Antilles : « *Il a acheté trois livres à 30 F chaque.* » (p. 37, s.v. *chaque*). Il s'agit d'un contexte où le français des grammaires préconise l'emploi du pronom indéfini *chacun* (ou encore le substantif *pièce*, dans l'affichage commercial ; v. Rézeau 1987, 225, en référence au français québécois). Il est rare que l'on relève ce tour dans les dictionnaires créoles-français, dont la micro-structure est le plus souvent indigente ; mais cf. l'excellent ouvrage de Valdman *et al.* 2007 sur le créole haïtien : « *Mango yo koute m senk goud yo chak.* These mangoes cost me five gourdes each. » (s.v. *chak*). On retrouve exactement la même structure en français canadien (dp. 1841, v. ILQ et Poirier 1979, 420) : « Mes ouvriers me coûtent deux piastres par jour *chaque.* » (Dionne 1909) ; « Ces livres coûtent une piastre *chaque.* » (GPFC 1930 ; même exemple dans Poirier 1993 [1925-1933]). Il s'agit en fait d'un diastatisme de très large extension, contre lequel Littré 1863 met ses lecteurs en garde (« C'est une faute de dire : ces chapeaux ont coûté vingt francs *chaque* ; il faut vingt francs *chacun.* ») ; mais cf. TLF (s.v. *chaque*, Rem. gén. 1) pour une bonne dizaine d'exemples littéraires (dont Sue, Hugo, les Goncourt, Barrès, Montherlant, etc.). Baetens Beardsmore 1971, 140-141 attribue cet usage au néerlandais (v. Poirier 1979, 420) et de nombreux puristes québécois l'ont rattaché à l'influence de l'anglais *each* ; il s'agit évidemment d'hypothèses totalement superflues (cf. par exemple Brun 1931, 56 qui présente cet emploi comme « général » à Marseille, où on ne parle guère l'anglais et encore moins le néerlandais)²⁶. FEW 2, 482b, CATA II 2 b le note « fam., seit 18. jh. ». Grevisse 1988, § 719e, est plus précis :

« *Chaque* est souvent employé pour *chacun* dans la langue populaire de diverses régions, et aussi dans la langue commerciale. Cet emploi ne peut être considéré

²⁶ « Parmi les indéfinis, *chaque* pour *chacun* est général, dans *un franc chaque.* »

comme entré dans le bon usage. On le trouve pourtant chez des écrivains, non seulement dans la correspondance [...], mais aussi dans des livres préparés pour la publication [...]. Quoiqu'on ait quelques traces antérieures, cet emploi de *chaque* pour *chacun* se répand surtout à partir du XVIII^e s. [...]»

Le tour est encore d'usage courant au Québec :

« – T'as déjà fini ? / – Ça prend pas une éternité pour lire des livres comme ceux-là, moman... / – T'en avais quand même trois à lire. / – Une journée **chaque**, c'tait assez. » (M. Tremblay, *Un ange cornu avec des ailes de tôle*, Montréal, Leméac / Actes Sud 1994, p. 135).

2.2.3.2. Comme déterminant. – On trouve la structure « *chaque* + adj. num. card. + subst. » en français régional d'Haïti : « *Grâce à ce miracle presque seul dans l'histoire, la moyenne est sauvée : une constitution chaque deux années [...]. L'eau d'arrosage, elle ne venait plus sur leur terre que chaque trois jours [...].* » (Pompilus 1961, 65). Le créole haïtien connaît la même structure : cf. [ʃak kɛz zu, ʃak vɛn de zu]²⁷, glosé “tous les quinze ou vingt-deux jours” dans Fattier 2000, t. II, 674).

Il s'agit d'un environnement syntaxique où le français de référence utiliserait plus volontiers comme déterminants l'adjectif indéfini *tous/toutes* suivi de l'article défini *les* et de l'adjectif cardinal numéral : *tous les deux ans*, *tous les trois jours*. TLF (s.v. *chaque*, Rem. gén. 2) précise : « le tour normal est *toutes les cinq minutes* ou *de cinq minutes en cinq minutes* » ; Grevisse 1988, § 611 ne critique pas ouvertement la tournure, mais il propose néanmoins comme « [é]quivalent irréprochable » le type « Tous les six mois ». On a donc affaire à nouveau à un diastratisme, ni tout à fait « normal », ni vraiment « irréprochable » mais très largement répandu (v. TLF *loc. cit.* pour des att. de Zola, Mallarmé, les Goncourt, Barrès, Saint-Exupéry, etc. ; de même dans Grevisse, *loc. cit.*).

Attestation antillaise (martinique) : « Oh ! un journal tous les mois, aurait dit Marcel ; et deux ou trois cartes à la période du Jour de l'An. Les feuilles d'impôt, comme tout le monde. Et, naturellement, les enveloppes du Centre des Pensions, **chaque** trois mois. » (ZobelSoleil 1964, 22).

Attestation canadienne (ontarienne) : « Quand j'étais petit bonhomme, au Sault, mon père achetait un petit baril d'bière à **chaque** deux semaines. » (R. Brodeur / R. Choquette, *Villages et visages de l'Ontario français*, Toronto / Montréal, Fides, 1979, p. 85).

²⁷ Nous retranscrivons la notation phonétique de l'auteure (qui est celle de la tradition atlantographique française) en A.P.I., pour des raisons liées à l'informatique.

2.2.4. La locution conjonctive temporelle *jusqu'à tant que*. – Nous renvoyons à DRF 2001 pour le point sur l'histoire et la répartition aréologique de cette locution, attestée dans de nombreuses régions de France, en Belgique, ainsi que dans les français d'Amérique ; il conviendrait toutefois de mentionner son enracinement dans les créoles, où on la rencontre dès les plus anciens textes :

« **jouque tant** jesi té obligé prend pati pour femme la. »²⁸ (*La passion de Notre Seigneur selon St Jean en Langage Negre*, env. 1720-1740 cité dans M.-Chr. Hazaël-Massieux, p. 63 ; v. encore d'autres exemples sous des graphies diverses aux pp. 65, 66, 81, 109, 134, 140, 148, 190, 192, 193).

Le type se perpétue sous différentes formes dans l'Océan Indien (v. Chaudenson 1974, 17, 381 ; DECOI I,2, 236a) et dans l'aire atlantique : v. Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *jiskatan*, *jistan* ; Valdman *et al.* 1998 s.v. *juskatan* ; Fattier 2000, t. II, 934-5 et q. 2137 ; Ludwig *et al.* 2002 s.v. *jiskatan/jistan* ; Barthèlemi 2007 s.v. *jiskatan* ; Confiant 2007 s.v. *jiktan* (var. *jikatan*, *jistan*, *jisatan*) ; Valdman *et al.* 2007 s.v. *jistan* (*joustan*, *jouktan*). Telchid 1997 rend compte de son existence en fr. rég. ant., mais sous la forme *jusqu'à temps que* (graphie résultant d'une étymologie populaire, mais assez répandue ; v. DRF) ; on trouve déjà *jouque tems* en 1793 (Hazaël-Massieux 2008, 193).

2.2.5. La double négation *pas... personne* (*rien, aucun*). – Dans le français régional antillais, d'après Telchid 1997, on peut observer des structures telles que « *Je n'ai pas trouvé aucune personne* » (p. 132b s.v. *pas*). Pompilus 1978, 134 rend compte du même phénomène en français d'Haïti : « En F. H. sous l'influence du créole qui dit : pas personne, pas rien, pas aucun, on retrouve de tels tours même à des niveaux élevés de la scolarité. *Je n'ai pas vu personne. Jusqu'à présent je n'ai pas reçu aucune réponse* (un étudiant, 1973). » On relève en effet des emplois parallèles dans les créoles : cf. « Avec les pronoms négatifs, *pe'son* 'personne', *a'jê* 'rien' et *pa en* 'aucun' l'emploi de la particule négative *pa* est obligatoire. » Neumann 1985, 328 ; « **Pa tini pèsonn an kaz-la**. Il n'y a personne dans la maison. » Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *pèsonn* ; « I know nobody at this party. [...] M pa konn pesonn (moun)... » Valdman *et al.* 1996 s.v. *nobody* ; « [pèson pa] Fattier 2000, t. II, 939 et q. 2150 ; « *Mo pa wè pèsonn* (je n'ai vu personne) » Barthèlemi 2007 s.v. *pèsonn* ; « **i pa trouvé pèsonn**. [...] il ne trouva personne » Confiant 2007 s.v. *pèsonn*. Si l'on considère que *pas... personne* (*rien, aucun*) est tout à fait courant en franco-québécois (att. dp. 1814, v. ILQ) et qu'on le relève également en français cadjin (v. Ditchy 1932, 23) et à Saint-Pierre et Miquelon (Brasseur / Chauveau 1990, 21), il est

²⁸ « Jusqu'à ce que Jésus fût obligé de prendre parti pour la femme. » (traduction de G. Hazaël-Massieux 1994, 16).

raisonnable d'émettre l'hypothèse d'une monogénèse remontant à l'époque coloniale.

Attestation antillaise ancienne, en créole (illustre la double négation, mais dans l'ordre inverse) : « Si io rende, nous va bay io grace, nous accorde io pardon et c'est nous même qui va prend soin pour **a rien pas** rivé io. »²⁹ Affiche du 12 juillet 1793, proclamation « Au nom de la République » (Hazaël-Massieux 2008, 204). – Sur *arien* « rien », v. Thibault 2008a, 128.

Attestation antillaise (martiniqueuse) : « Ah ! oui, ajouta Jérôme, cé le mari de l'institutrice. Un homme qui était dans l'armée. Il aime tellement la terre ! Faut voir ce qu'il fait de jardins, là-haut, chez lui ! Mais il est seul, et peut pas faire beaucoup-beaucoup : il trouve **pas personne**. » (J. Zobel, *Diab'-là*, 1947, p. 41).

Attestation québécoise : « – Poulette ! lâche-moi la paix avec tes réflexions moralisantes grotesques ! Je suis une p'lote, c'est mon rôle, je l'assume, on peut pas tous être des éditeurs controversés !... Je suis une p'lote puis guette bien quand je vais me débarrier ; y a **pas personne** dans l'État du Québec qui pourra dire qu'il a pas passé sur moi !... » (R. Ducharme, *L'hiver de force*, Paris, Gallimard, p. 242).

3. Innovations lexicales communes remontant à l'époque coloniale

Nous réunissons dans cette section des matériaux qui, non attestés en métropole, sont bien représentés en Amérique du Nord et dans les Antilles. Nous distinguons les innovations internes, résultant des ressources propres de la langue (3.1.), des innovations « par apport externe » (3.2.), c'est-à-dire résultant de l'adaptation de modèles étrangers (par exemple, indigènes) remontant à l'époque coloniale.

3.1. Innovations internes

Il peut s'agir d'innovations dont l'existence même s'explique par la nature de la colonisation (cf. *habitant*, déjà traité dans Thibault 2008a) ; ce sera le cas ci-dessous de la locution *du pays* (3.1.2.). Toutefois, on peut aussi classer dans cette section des types lexicaux qui semblent être des néologismes surgis à l'époque coloniale dans le milieu de ceux qui voyageaient beaucoup d'une colonie à l'autre, sans être nécessairement reliés à des réalités coloniales. C'est le cas ci-dessous de *badjeuler* (3.1.1.) et *quatre-chemins* (3.1.3.). Bien sûr, si de nouveaux matériaux relevés dans des sources métropolitaines permettaient d'y attester l'existence de ces types, il faudrait réviser leur classement, qui n'est donc que provisoire.

²⁹ Traduction : « S'ils se rendent, ils seront graciés et pardonnés et nous veillerons nous-mêmes à ce qu'il ne leur arrive rien. »

3.1.1. *badjeuler, badjeuleux*. – Y. Cormier a consacré de beaux articles à l'acadien *badjeuler* v. intr. « bavarder, discuter ; rouspéter, déblatérer » et à son dérivé *badjeuleux* « rouspéteur » (v. Cormier 1999, 75 ; v. encore Boudreau 1988, 54). Le verbe « [p]araît être une variante de *bagouler** ; formée à partir de *gueule*. » (*ibid.* ; sur le type *bagouler*, v. FEW 4, 313 ab, GÜLA I 2 e β). Non attesté à date ancienne, le type semble à première vue être une pure innovation formelle du français acadien. On trouve toutefois en créole martiniquais les formes suivantes : *badjolé* « se vanter ; parler pour ne rien dire », *badjolè* « blagueur ; vantard » (Confiant 2007), *bagyolè* « grande gueule, gueulard, rouspéteur, rouscailleur » (Ludwig *et al.* 2002). Telchid 1997 donne pour le français régional antillais les formes suivantes : *baguiole* v. tr. « se vanter », *baguioleur* n. m. « vantard ». La palatalisation (v. ci-dessus 2.1.3.) montre que l'étymon de cette forme créole avait nécessairement une voyelle antérieure ; en d'autres mots, que *badjolé* remonte nécessairement à un type *bageuleur*, et non *bagouler* (qui n'aurait jamais pu donner *-djo-*, mais simplement *-gou-*).

Attestation martiniquaise (sous une graphie francisée) : « [...] Solibo ferme la bouche dessus et il dit Solibo qu'il n'est pas un **bajoleur** qu'il n'est pas là ce soir pour donner des leçons ou pour faire rire [...] » (ChamoiseauSolibo 1988, p. 236).

Attestation acadienne : « Gapi, lui, / il dit que jongler c'est rien que bon pour te bailler [v. 5.1.2.] des ulcères d'estomac. Ben Gapi, il doit en aouère [= *avoir*, v. 2.1.1.1.] l'estomac paouaisé [= *pavoisé*, v. 2.1.1.1.], parce qu'il a rien fait d'autre dans sa vie. À part de **badgeuler**. ...Gapi, il a rien qu'un défaut : c'est un **badgeuleux**. » (A. Maillet, *La Sagouine*, Montréal, Bibliothèque québécoise, 1990 (1^{re} éd., 1971, Montréal, Leméac), pp. 27-28 [dépouillement personnel]).

3.1.2. Le type (*de/du*) *pays* loc. adj. – La société coloniale a vite eu besoin de ressources lexicales particulières pour distinguer ce qui était local de ce qui venait de métropole. On connaît la fortune du mot *créole*, mais cet hispanisme n'a pas fait souche en Acadie ni en Nouvelle-France ; ce n'est que dans les « Isles » qu'il s'est enraciné. En revanche, le type *de/du pays* (le plus souvent représenté dans les créoles par la simple juxtaposition du subst. *pays*) est abondamment documenté dans les variétés nord-américaines, et ce depuis 1693 (v. Poirier 1979, 406 et note 1 ; ILQ) ; il s'y oppose (ou plutôt s'y opposait, cet emploi étant tombé en désuétude) à *de France* ou *français*. Pour l'Océan Indien, cf. Chaudenson 1974, 831-832 et DECOI I,3, 41 s.v. *pays (du)*. Dans les créoles atlantiques, l'exemple le plus connu est peut-être celui de *blan-péyi* (créole blanc) qui s'oppose à *blanc-fwans*³⁰ (métropolitain), v. Ludwig *et al.* 2002 s.v. *blan*. Cf. encore Confiant 2007 s.v. *péyi* 2 (« indigène, autochtone,

³⁰ Déjà attesté (sous la forme *blanc France*) en 1796 dans une proclamation en créole (Hazaël-Massieux 2008, 212).

du terroir »); Valdman *et al.* 2007 s.v. *peyi*¹ (« domestic, local »). Telchid 1997 relève la simple juxtaposition de *pays* au sens de « du pays, local » (p. 134 a) en français régional antillais, ainsi que la lexie composée *blancs pays* définie par « Antillais de race blanche (par opposition aux blancs venus d'ailleurs) ».

Attestation antillaise : « Un impressionnant défilé de fonctionnaires et de fils de la déveine venait s'approvisionner en fruits et légumes **du pays**. » (Chamoiseau-Chronique 1986, p. 175).

Attestations québécoises : « La veille, son père était venu faire une visite, apportant un pain de sucre **du pays** et un gros bouquet de lilas qu'il lui avait placé dans les mains. » (Fr. Gaudet-Smet, *Racines*, Montréal, Fides, 1950, p. 136); « L'été, les gens cultivaient tous un jardin potager. Outre les patates et navets, principaux légumes récoltés au grand champ, les femmes jardinaient fèves ou fayots, betteraves, oignons **du pays**, échalottes, carottes, petits pois et laitue. » (U. Arsenault, *Patrimoine gaspésien : Baie-des-Chaleurs*, Montréal, Leméac, 1976, p. 84).

3.1.3. Le type *quatre-chemins* n. m. sg. « carrefour, croisée des chemins ». – Nous avons choisi de classer ce type dans la catégorie des innovations communes remontant à l'époque coloniale, car en tant que pur appellatif signifiant « carrefour » il semble n'exister qu'au Québec (et dans ses extensions ontariennes) ainsi que dans les Antilles (ø FEW 2, 144 b-145 a, CAMMĪNUS I 1 et 1440 ab, QUATTUOR I). Lorsqu'on le trouve en France, ce n'est que comme toponyme (cf. par exemple *Aubervilliers-Pantin-Quatre Chemins*, nom d'une commune en banlieue parisienne) ou micro-toponyme (cf. une poignée d'attestations dans Frantext, auxquelles on ajoutera les données de l'Institut Géographique National), ce qui ne permet pas vraiment de postuler un sens lexicalisé *« carrefour », lequel ne semble attesté nulle part en français métropolitain³¹, en particulier au singulier – au Québec, on dit bien « un quatre-chemins ».

Étrangement, ce mot très bien connu des paysans (v. ALEC, q. 1051, où on peut constater qu'il est attesté partout au Québec mais nulle part en Acadie, qui préfère *fourche* ou *croisée*, v. Massignon; v. encore Lavoie *et al.* 1985, q. 182) est très mal représenté dans la lexicographie. L'immense ILQ n'en fournit que

³¹ J.-P. Chauveau nous signale toutefois que dans les parlers oïliques (entre autres), on trouve quelques exemples isolés du type *quatre-chemins* n. m. sg. avec le sens plus ou moins lexicalisé de « carrefour » (v. ALN 492*; ALIFO 406; ALBRAM 437; ALCe 32; ALCB 214; ALLR 72), par emprunt des patois à un usage 'supralectal' mais sporadique. Google (Recherche de livres) nous permet de trouver une première attestation du type comme micro-toponyme remontant à 1665 : « Vous mettez vostre vieille Meute aux **quatre chemins**, ou à Liueloux, qui sont les deux refuites les plus assurées; neantmoins vous en ferez distinction, comme aux **quatre chemins**, lors que l'on laissera courre sur le penchant de Trasne [...]. » Robert de Salnove, *La vénerie royale*, Paris, Antoine de Sommerville, p. 174.

six références : Honorius Provost, « En parlant de colonisation seigneuriale », dans *La Revue de l'Université Laval*, vol. 3, n° 8, Québec, avril 1949, p. 676³² ; Vincent Almazan, *Les Canadiens-français du Détroit, leur parler* (manuscrit dactylographié), Belle-Rivière (Ontario), 1977, p. 136 ; Monique Lachance-Fortin, *Le vocabulaire des croyances populaires de la Beauce. Étude linguistique et ethnographique* (thèse de maîtrise), Université Laval, 1980, p. 154 ; Massignon 1962, 365 (mais pour Saint-Gervais, un village québécois qui a reçu un contingent de réfugiés acadiens après la Déportation) ; et enfin, deux titres de Th. Lavoie pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. On ajoutera à ce relevé la présence du mot dans Dulong 1989 (*quatre-chemins* « carrefour, endroit où se croisent deux voies »), ouvrage tributaire de l'ALEC.

En ce qui concerne les créoles atlantiques, le type est attesté dans les trois D.O.M., mais pas en Haïti³³ ni en Louisiane. Voici le relevé des données pertinentes : Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *kat-chimen* ; Ludwig *et al.* 2002 s.v. *katchimen* ; Barthélemi 2007 s.v. *katchimen* (glosé lui-même par « quatre chemins, carrefour », une définition qui semble bien receler un régionalisme du français local). Il faut ajouter qu'un type *trois-chemins* est également attesté, ce qui vient confirmer l'enracinement de ce mode de désignation dans les Petites Antilles (v. Barbotin 1995 s.v. *twa chimen*³⁴ ; Ludwig *et al.* 2002 s.v. *twa-chimen*). Telchid 1997 atteste les deux types pour le français régional antillais, et nous avons relevé *quatre-chemins* à quatre reprises dans la littérature :

Attestations guadeloupéennes (qui montrent que les quatre-chemins sont les lieux privilégiés de certaines pratiques occultes) : « Beaucoup de gestes macaques eurent lieu dans les **quatre-chemins** sans pour autant tarir la source de la peur. » (Pépin/HommeBâton 1992, p. 86) ; « Dans ce pays où le soleil fond le bitume, où la pluie arrive à grand galop sans crier gare et s'arrête brusquement comme par enchantement, où les arbres allaitent des esprits, où les hommes revêtent des peaux de chien, où les chiens ont peur de la nuit, où les frères et les sœurs ont des couleurs d'arc-en-ciel, où les **quatre-chemins** donnent à manger au diable, où Dieu oublie les nègres, où le rhum saoule les mares tout peut arriver. » (*id.*, p. 154).

Attestations martiniquaises : « Le vieux-nègre me dit qu'on ne stoppe pas un driveur, le stopper c'est le tuer. Il devait aller jusqu'au bout de lui-même, mais ce bout était loin. Si certains l'atteignaient, d'autres ne l'atteignaient pas. Ils finissaient pour la plupart à l'hôpital Colson, et, souvent, on trouvait leur cadavre au centre d'un **quatre-chemins** : ils avaient refusé d'y choisir, voulant marcher sur les quatre

³² Voici le passage où l'on trouve le mot : « Le point de rencontre d'une route et d'un chemin de rang ne s'appelle pas, chez nous, le carrefour, mais le *coin de la route*, ou encore le *quatre-chemins*, s'il arrive que la route se continue des deux côtés. »

³³ Où l'on dit plutôt *kalfou* ou *kafou*, v. Valdman *et al.* 2007.

³⁴ Défini « carrefour avec trois, quatre ou cinq chemins » ! Cela explique l'absence du type *quatre-chemins* dans cette source.

en même temps, à tout moment et à jamais. Cela disloquait leur bon ange qui prenait son envol, laissant le corps du pilote au milieu des carrefours, vibrant de la longue extinction du charme qui l'habitait.» (P. Chamoiseau, *Texaco*, 1992, p. 458 [Frantext ; vérifié dans l'original]); (en situation d'autonymie, dans un discours métalinguistique): « Désespoir du Maître: les enfants parlaient par images et significations qui leur venaient du créole. Un *nouveau venu* était appelé un *tout-frais-arrivé*, *extraordinaire* se disait *méchant*³⁵, un *calomniateur* devenait un *malparlant*, un *carrefour* s'appelait *quatre-chemins* [...]. » (Chamoiseau *Enfance-II* 1996 [1994], p. 93).

Dans les ressources documentaires du TLFQ, nous n'avons relevé que les syntagmes suivants, qui n'illustrent pas la lexicalisation de *quatre-chemins* n. m. sg.: *fourche des quatre chemins* (att. dans plusieurs points de l'ALEC, q. 1051) et *croisée de quatre chemins* (att. au point 26 de l'ALEC, *ibid.*):

« Terrebonne était alors, comme il l'est encore, essentiellement français, de sorte que tout ce qu'il y avait de gai parmi les jeunes gens, tout ce qu'il y avait de gentil parmi les jeunes filles, s'était donné rendez-vous à la **fourche des quatre chemins**. » (Ch. Laberge, *Conte populaire*, dans *L'Avenir*, Montréal, 19 févr. 1848, p. 1 [nos remerciements à M^{me} Geneviève Joncas, du TLFQ, pour cette première attestation tirée du fichier manuel]).

« Son cadavre fut mis dans une cage de fer, et cette cage fut accrochée à un poteau, à la **fourche des quatre chemins** qui se croisent dans la Pointe-Lévis, près de l'endroit où est aujourd'hui le monument de tempérance à environ douze arpents à l'ouest de l'église, et à un arpent du chemin. » (Philippe Aubert de Gaspé, *Les Anciens Canadiens*, 1863, p. 349 [Québétext]).

« La forme allongée de la plupart des paroisses du Québec aura vivement contribué à multiplier les emplacements des écoles de rang si bien qu'on en retrouve parfois plus d'une dans le même rang. L'emplacement de l'école se trouvait aussi à la **croisée de quatre chemins**, composée de deux ou quatre rangs, selon les cas, ou à l'intersection d'un rang et d'un cordon de rang. » (J. Dorion, *Les écoles de rang au Québec*, 1979, p. 41-42 [fichier TLFQ]).

3.2. Innovation par apport externe

Le type *maringouin*. – Les apports que le français de l'époque coloniale a reçus des langues indigènes des Antilles ou du continent sud-américain ne sont souvent connus aujourd'hui que dans l'aire caraïbe (cf. entre autres *coui*, v. FEW 20, 66b, *cuŷ*), à moins qu'au contraire ils se soient répandus dans la langue générale (cf. par exemple *hamac*, v. FEW 20, 67b, *HAMACA*). Il est plutôt rare qu'un amérindianisme soit commun aux pratiques langagières des

³⁵ Ce sens du mot *méchant* – bien connu également au Québec – apparaît sans marque diatopique dans TLF, qui le marque seulement « *Fam.* [Avec une valeur méliorative] » (s.v. *méchant* A 2). Néanmoins, selon notre sentiment linguistique, il est d'un usage beaucoup plus fréquent au Québec qu'en France, et Telchid semble avoir eu raison de l'inclure à sa nomenclature.

Canadiens et des Antillais sans être en même temps répandu en France. C'est pourtant le cas de *maringouin* n. m., mot qui désigne différentes espèces de moustiques dont la piqûre, bien que bénigne, est redoutée. Voici la bibliographie essentielle sur ce type lexical, hérité du tupi-guarani : König 1939, 144-145 ; Friederici 1947, 395-396 ; Arveiller 1963, 333 (qui en donne la première attestation, de 1566, sous la forme *maringon*) ; FEW 20, 72 a, MARUÍM ; Chaudenson 1974, 616 ; DECOI II, 300 ; Canac-Marquis 1997 ; Canac-Marquis / Poirier 2005, 528-532³⁶. Le type lexical s'est perpétué dans tous les créoles atlantiques, mais sous des formes variées : v. Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *mangngwen* ; Valdman *et al.* 1998 s.v. *marengwen*, *marangwon*, *marangwen*, *marangon*, *marogwen*, *marongwen* ; Ludwig *et al.* 2002 s.v. *maengwen*, *mengwen*, *man'engwen* ; Barthélemy 2007 s.v. *marengwen* ; Valdman *et al.* 2007 s.v. *marengwen* (*mayengwen*) ; Confiant 2007 s.v. *mayengwen* 1 (qui atteste également « *maringouin* en F.R.A. [= français régional antillais] »). Également connu dans l'Océan Indien (v. Chaudenson ; DECOI), il s'agit d'un cas typique de ces « mots des Isles » qui devaient circuler dans le français des explorateurs, commerçants, ecclésiastiques et administrateurs français engagés dans l'aventure coloniale. Dans les français d'Amérique, il est général (v. entre autres GPFC 1930, Ditchy 1932, Massignon 1962, Brasseur / Chauveau 1990, Brasseur 2001, Bénéteau / Halford 2008) ; le fichier lexical informatisé du TLFO fournit déjà des dizaines d'attestations du 17^e siècle (Marc Lescarbot, Paul Le Jeune, Gabriel Sagard, Jérôme Lalemant, Pierre Boucher, etc. ; peu de canadianismes sont aussi bien attestés à époque ancienne).

Attestation en Nouvelle-France : « Il ne m'est pas possible d'écrire davantage, les **Maringouins** ou cousins me massacrent à milliasses, ne me donnant pas la permission d'écrire une seule syllable sans douleur. » Paul Le Jeune, 1638, dans *The Jesuits Relations and Allied Documents*, ed. by Reuben Gold Thwaites, vol. 14, doc. XXX, p. 270.

Attestation ancienne en créole louisianais : « Et quand lé soir vini yé fait plein la boucane / Pou tchoué tout **maringouins** qui entré dans cabane. » (1897, Neumann-Holzschuh 1987, 133).

Attestations antillaises : « Dans ce pays-ci comme dans les autres pays chauds, il est impossible de se passer de moustiquaire si l'on ne veut pas être privé de sommeil et endurer toute la nuit les piqûres des moustiques et des **maringouins**. » (Rézeau / Rézeau 1995 [1878], 74) ; « La mare Zombi exhalait une odeur chaude et décomposée que le vent rabattait vers le village avec des nuées de **maringouins**. » (Roumain-

³⁶ Cette source nous apprend d'ailleurs que « [l]e mot *maringouin* est attesté en Basse-Normandie, dans une région recoupant trois départements ; compte tenu que ce sont des Normands qui ont fait entrer le mot en français au 16^e siècle, on peut avancer l'hypothèse que *maringouin* s'est implanté dans cette province à cette époque [...] » (p. 532). On ne peut donc pas dire que le mot soit entièrement inusité en France.

Gouverneurs 2003 [1944], p. 361) ; « [...] elle détestait la campagne. Pour elle, c'était **maringouins**, mabouyas et fourmis toc toc. » (CondéVictoire 2006, 176).

Attestation québécoise récente : « Les **maringouins** sont partis. Après m'avoir saigné aux quatre veines, ils m'abandonnent à mon sort. » (R. Ducharme, *Va savoir*, 1994, Paris, Gallimard, p. 141).

4. Héritages lexicaux communs

À l'intérieur de cette catégorie, qui est de loin la plus importante quand il s'agit d'expliquer les convergences lexicales entre l'Amérique du Nord et les Antilles, nous distinguerons deux sous-ensembles en fonction des restrictions diasystémiques qui affectent (ou affectaient) les unités lexicales en question : sous 4.1., les diatopismes (mots de « français régional », c'est-à-dire dont on peut prouver que leur extension géographique en métropole à l'époque coloniale ne couvrait pas tout le domaine linguistique mais était circonscrite à une aire géo-historique assez bien délimitée) ; sous 4.2., les diastratismes (lexies françaises mais qui, bien qu'attestées sur des aires immenses – souvent discontinues et totalement indépendantes des découpages traditionnels de la dialectologie galloromane – n'ont jamais réussi à s'imposer dans le français des grands auteurs ni dans celui des dictionnaires, restant confinés aux registres les moins prestigieux).

4.1. Diatopismes

Une certaine tradition (aujourd'hui en perte de vitesse) tend à attribuer au « normand » la paternité de nombreux faits linguistiques caractérisant les parlers d'outre-mer. Lorsque l'on regarde les données philologiques et dialectales à la loupe, après avoir écarté les néologismes, les diastratismes et les archaïsmes, on peut isoler un ensemble de matériaux résultant de l'exportation, dans les parlers d'outre-mer, de types lexicaux dont l'aire d'extension en métropole est limitée et bien circonscrite ; c'est ce que nous appelons *diatopismes*. S'il est vrai que certains d'entre eux correspondent effectivement à une aréologie *plus ou moins* normande (cf. ci-dessous les cas de *canique*, *canir*, *carreauté* et *fal(l)e*), d'autres en revanche connaissent une répartition géographique qui exclut la Normandie ou la rejette à la marge ; les aires dessinées par les attestations disponibles, qui d'ailleurs peuvent s'être modifiées au cours des siècles, sont à première vue aléatoires et ne peuvent s'expliquer que par la combinaison de plusieurs facteurs historiques et sociaux (cf. ci-dessous *déparler*, *marbre*, *po(i)gner* et *rester*).

4.1.1. *canique* n. « bille à jouer ». – Les parlers wallons, picards et normands connaissent un type lexical adapté du néerlandais *knikker* désignant des billes à jouer. Si les formes wallones et picardes affichent une voyelle fermée ou centrale dans la première syllabe du mot (cf. Nivelles *kènike*, Giv. *kinike*, Mons *kénique*, pic. *kenèke*, etc.), les formes normandes se présentent toutes sous la forme *canique* (FEW 16, 338ab, *KNIKKER* 1 a). Cette forme s'est exportée outre-mer : elle est attestée en Acadie (v. Massignon 1962, 703 : « La *kanik* est une grosse bille que l'on se passe de main en main. » Pomquet, Nouvelle-Écosse), à Saint-Pierre et Miquelon (v. Brasseur / Chauveau 1990) et plusieurs fois en Louisiane, depuis Ditchy 1932 (*canique* « petite boule de marbre, de verre pour jouer ; fig., globe de l'œil ») ; v. ILQ pour 14 autres références bibliographiques renvoyant toutes à la Louisiane, dont pas moins de huit thèses de l'Université d'état de Louisiane à Bâton Rouge (cf. Cormier 1999 pour la rubrique bibliographique qu'il consacre à ce mot, ainsi que la BDLP-Louisiane).

Or, il faudrait ajouter que ce type lexical existe aussi dans les créoles atlantiques (Louisiane, Haïti, Martinique, Guadeloupe) : cf. Jourdain 1956, 293 (« *caniques* = billes » ; Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *kannik* (« graine de *Caesalpinia spp.*, qui ressemble à une bille ») ; Barbotin 1995 s.v. *kanik* (« graine ressemblant à une bille ») ; Valdman *et al.* 1998 s.v. *kannik* (« bille ») ; Fattier 2000, t. II, 577 et q. 1313, 1314 ; Confiant 2007 s.v. *kannik* (« bille ») ; Valdman *et al.* 2007 s.v. *kanik* (*kannik*) (« round seed [used for playing marble] ; (**bol kanik**) marble »). Ludwig *et al.* 2002 donnent *kannik/kannikòk* comme mot-vedette, mais le définissent par « canique (*Caesalpinia bonduc*) », comme si pour eux le mot *canique* appartenait au français de référence ; c'est en tout cas un fort indice de son appartenance au français régional antillais (à tout le moins dans son sens botanique, résultant d'une métaphore basée sur la forme de la graine et sur le fait qu'elle est employée justement pour jouer aux billes).

Attestations antillaises (martiniquaises). – I. Sous la graphie *canique*, d'intention française : « [...] enrage mais poursuis ton jeu avec la **canique** rêche [...] » (ChamoiseauEnfance-I 1996 [1990], p. 159). – II. Sous la graphie *kanik*, d'intention créole, dans un énoncé métalinguistique : « [...] ces derniers, en guise de trésor, ne disposaient que des billes d'argile, ternes et pataudes que l'on criait [= appelait] **kanik**. » (ChamoiseauEnfance-II 1996 [1994], p. 139).

Attestation louisianaise : « Le cadeau qui ravit les petits Acadiens : un sac de **caniques**. » (J. Castille, *Moi, Jeanne Castille, de Louisiane*, 1983, p. 131 [BDLP-Louisiane]).

4.1.2. *canir* v. intr. « moisir ». – Lt. *canus* « gris » a donné lieu en galloroman à un dérivé verbal signifiant « moisir », dont les représentants sont réunis dans

FEW 2, 238 a, CANUS 2 b. Les formes qui nous intéressent ici, celles qui ont la vélaire [k] à l'initiale, sont normandes (le FEW précise : « Besonders im part. passé », c'est-à-dire *cani*).

En Amérique du Nord, le type n'est attesté qu'en français laurentien³⁷ : v. DFQPrés 1985, 44-45 pour un article qui fait le point sur la question, et rappelle même l'existence du type dans les créoles : « *Canir* et *cani* ont été recueillis dans les créoles de la Martinique (verbe et adj., v. JourdMart 104 et 206), d'Haïti (verbe, adj. et subst., v. PelCréole 87) et de Trinidad (adj., v. AubCréole 362). » On peut ajouter à ces données des relevés plus récents : Barbotin 1995 s.v. *kanni* (« moisi, piqué par des champignons »); Ludwig *et al.* 2002 s.v. *kanni* (« moisi, moisir »); Barthèlemi 2007 s.v. *kanni* (« moisir »), Confiant 2007 s.v. *kanni* (« (se) dessécher; moisir »); Valdman *et al.* 2007 s.v. *kan(n)i*¹ (« to mildew, mold [fungus] »), *kan(n)i*² (« mildew, mold »). Pour les sources de français régional antillais, cf. Pompilus 1961, 182 (« **Canir**, v. intr. Pourrir en exhalant une odeur spéciale. Fig. : Pourrir en prison. »); Telchid 1997 s.v. *canir* v. intr. (« 1 Moisir (au propre et au figuré) [...] 2 Qui a perdu sa fraîcheur (pour une femme). »)³⁸.

Attestation antillaise (haïtienne) : « Et n'eût été l'intervention du commissaire, le pauvre serait encore à **canir** au cachot pour une faute de diction. » (att. de 1944 citée dans Pompilus 1961, 182).

4.1.3. *carreauté* adj. « à carreaux ». – Les français d'Amérique connaissent tout un type *carreauté* adj. « dont le motif est formé de lignes, de bandes qui se croisent, formant des carrés, des rectangles », attesté depuis 1779 au Québec (v. Juneau 1975 pour un admirable article consacré à ce mot et à toute sa famille). Les données rassemblées par Juneau suggèrent qu'il s'agit d'un héritage galloroman plutôt que d'une innovation des français d'Amérique (d'origine plus précisément normande; cf. d'ailleurs Lepelley 1989 pour une attestation récente en fr. rég. de Basse-Normandie). Il conviendrait d'ajouter à ces données les attestations haïtiennes : fr. rég. *carreauté* adj. « rayé dans les deux sens, dont le dessin est fait de divers carreaux : *un tissu carreauté* (L. P. [= “très courant dans la langue parlée”]). » (Pompilus 1961, 160); créole haïtien *kawote* v. tr. « to divide into quadrants for irrigation », « to tile [a floor] »;

³⁷ Le type *cani* adj. « qui a commencé à pourrir (du bois) » (v. Brasseur / Chauveau 1990), *canir* v. intr. « pourrir (en parlant du bois) » (Brasseur 2001), attesté à Terre-Neuve, Saint-Pierre et Miquelon et en Louisiane (v. Ditchy s.v. *cannir*), se rattache à un autre étymon (v. FEW 2, 190b, CANĪNUS); les deux types se sont fusionnés dans certains créoles.

³⁸ La deuxième définition correspond évidemment au participe passé en emploi adjectival, ce qui devrait ressortir plus clairement dans la lemmatisation.

adj. « gridded, squared [graph paper] *Ban m yon papye kawote pou me kap desine*. Give me some graph paper so that I can draw. » (Valdman *et al.* 2007). Le triangle Normandie-Canada-Haïti renforce la vraisemblance d'une interprétation monogénétique.

Attestation québécoise récente : « Un petit homme replet en toque blanche et chemise **carreauté** balance les jambes, assis sur un baril près d'une tente. » (Y. Beauchemin, *Une nuit à l'hôtel*, Montréal, Québec Amérique, 2001, p. 134).

4.1.4. *déparler* v. intr. « déraisonner ». – V. DRF 2001 pour un bel article de Fr. Lagueunière consacré à ce mot, dont l'extension couvre toute la moitié méridionale de la France. Si les données des français d'Amérique y sont bien représentées, il convient toutefois d'ajouter au commentaire et à la bibliographie les données antillaises (Bollée 1987, 323 avait déjà repéré ce cas). Telchid 1997 l'atteste en français régional antillais avec les sens suivants : « divaguer, délirer » ; « se dédire, se contredire » ; « dire tout le mal occulte qu'on a fait de son vivant ». Si les deux premiers sont aussi connus en France (v. DRF), le troisième semble être une innovation locale. Pompilus 1962, 185 ne présente le mot en français régional haïtien qu'avec les sens également connus en France (« se contredire », « divaguer, parler en dépit du bon sens »). Dans les sources lexicographiques consacrées au créole, on a relevé : Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *dépalé* (« dire n'importe quoi, tenir des propos incohérents ; livrer ses secrets invouables dans une sorte de délire avant de mourir ou pendant un coma ») ; Barbotin 1995 s.v. *déparlé* (« parler de manière incohérente, d'ordinaire par suite de troubles cérébraux ou d'un état semi-comateux ») ; Valdman *et al.* 1998 s.v. *deparle* (« avoir le délire, déparler ») ; Fattier 2000, t. II, 155 et q. 367 ; Ludwig *et al.* 2002 s.v. *dépalé* (« délirer, divaguer ; raconter avant de mourir les atrocités qu'on a faites ; se contredire ») ; Barthèlemi 2007 s.v. *dépalé* (« délirer, se contredire ») ; Confiant 2007 s.v. *dépalé* 1 (« délirer, divaguer »), *dépalé* 2 (« se contredire ») ; Valdman *et al.* 2007 s.v. *depale* (« to rave [in delirium], rant on, speak unintelligibly ; to contradict oneself ; to make a slip of the tongue »).

Attestations antillaises (haïtiennes) : « – Le bon Dieu n'a rien à voir là-dedans. / – Ne **déparle** pas, mon fi. Ne mets pas de sacrilèges dans ta bouche. » (Roumain-Gouverneurs 2003 [1944], p. 285) ; « Ah bah, voilà que je **déparle** maintenant. c'est que je suis bien fatiguée, mes amis, cette vieille Délira, comme vous la voyez, elle n'a plus de forces, non, plus un brin. » (*id.*, p. 392). – Attestation antillaise (martiniqueaise), avec un commentaire métalinguistique incident : « [...] ceux que l'on ne pouvait décemment soupçonner de **déparler** (ou de délirer, comme disent les pointilleux sur le langage) [...] » (ConfiantBrinD'Amour 2001, p. 101). – Attestations antillaises (guadeloupéennes) : « Phase intime, déjà pleine d'émoi où les corps baignent dans la douceur des hanches et où les sens commencent à **déparler**. » (PépinHommeBâ-

ton 1992, 126) ; « Seul Élie savait avec certitude qui était le père de Victoire. En **avait-il** assez ragé et **déparlé** dans sa jalousie ! » (CondéVictoire 2006, p. 27).

Attestation québécoise : « Le plus souvent ne sachant où je suis ni pourquoi / je me parle à voix basse voyageuse / et d'autres fois en phrases détachées (ainsi / que se meuvent chacune de nos vies) / puis je **déparle** à voix haute dans les haut-parleurs » (G. Miron, *L'homme rapaillé*, Montréal, PUM, p. 58).

4.1.5. *fal(l)e* n. f. « jabot ; poitrine ». – Un type lexical issu du norrois et désignant à l'origine le jabot des oiseaux est très densément attesté en Normandie, avec des débordements vers le sud-ouest (v. FEW 15, II, 105 a-106 a, FALR)³⁹. Il devait être courant dans le français des colons, car il survit dans les français d'Amérique (avec de nombreux sens et une riche phraséologie) ainsi que dans les créoles atlantiques (cas d'abord repéré par Bollée 1987, 324). Il a même réussi à accéder à la nomenclature de Littré (1865), qui le marque « terme vulgaire » mais sans restriction diatopique (ce qui est évidemment inapproprié, mais révélateur de l'appartenance du mot au français, et pas seulement aux patois). Parmi les données de français régional de Normandie qui manquent à l'article du FEW, cf. entre autres Chauveau 1993 (bas-norm. « *la falle*, le sein, la poitrine » env. 1750) et Lepelley 1989 et 1993 (où l'on trouve *fale*, mais aussi *avoir la fale basse*).

Pour les français d'Amérique, voici quelques données essentielles : Dunn 1880 (« jabot des oiseaux ») ; Dionne 1909 (« jabot ; *avoir la falle basse*, avoir une grosse faim ; *avoir la falle à l'air*, avoir la gorge découverte ») ; Poirier 1993 [1925-1933] (« jabot des oiseaux ; poitrine de la femme ; *avoir la falle basse* être découragé, abattu, avoir grand faim ; *falle de chemise* jabot d'une chemise ») ; GPFC 1930 (« partie antérieure du cou (en parlant des oiseaux, de certains quadrupèdes) ; poitrine, gorge ; partie du vêtement qui couvre la poitrine ; *fale de pigeon* bride de chapeau de femme ; *avoir la fale basse* avoir faim, être affamé ») ; Ditchy 1932 (« jabot des oiseaux ») ; ALEC, q. 494 x, 598, 1479, 1523, 1917, 1918 ; Dulong 1989 (« jabot d'un oiseau, d'une poule ; *avoir la fale au vent* avoir la poitrine découverte ; *avoir la fale basse* avoir très faim ; avoir le moral bas ») ; Brasseur / Chauveau 1990 (« jabot des oiseaux et volailles ; ventre d'un oiseau ; gosier d'un être humain ; gorge d'un être humain ; col roulé amovible avec plastron ; *mettre dans sa fale* mettre dans son sein ») ; Brasseur 2001 (« jabot d'un oiseau ; ventre d'un oiseau ; gorge, poitrine d'un être humain ») ; Bénéteau / Halford 2008 (« poitrine de dindon ; poitrine des

³⁹ Pour une nouvelle première attestation (env. 1675), cf. Rézeau / Canac-Marquis (à paraître) qui ont relevé *fale* n. f. « jabot (d'un oiseau) » dans un texte de Louis Nicolas intitulé *Traité des animaux à quatre pieds terrestres et amphibies qui se trouvent dans les indes occidentales, ou Amérique septentrionale* (« diverses couleurs comme la *falle* et le col des plus beaux pigeons » Paris, Bibl. nat., fr. 12223, f° 85v°).

personnes »). Une variante *faille* est déjà attestée au Détroit dans les écrits du père Potier (1744-1748, v. Halford 1994, 259-260 : *faille* « morceau [d'un volatile] des plus délicats ; graisse à la gorge » ; *avoir la faille basse* « avoir faim »).

Dans les créoles atlantiques, cf. Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *fal* (« estomac, jabot ; poitrine (familier) ») ; Barbotin 1995 s.v. *fal* (« dessous de la gorge ; gorge des oiseaux ou des animaux, partie interne ou externe [...] Terme assez "libre" si on l'utilise pour quelqu'un ») ; Valdman *et al.* 1998 s.v. *fal*, var. *lafal* (« jabot ; caroncule ») ; Fattier 2000, q. 296, point 19 (*fal* « poitrine ») et q. 847 (*fal* « jabot ») ; Ludwig *et al.* 2002 s.v. *fal* (« poitrine, estomac, panse ») ; Barthèlemi 2007 s.v. *fal* (« estomac, jabot, poitrine ») ; Confiant 2007 s.v. *fal* 1 (« gorge, gosier (f. rg. *falle*) ») ; Valdman *et al.* 2007 s.v. *fal*¹ (« crop [of bird] ; gizzard ; chest ; stomach » et *fal*² (« bib [of overalls, etc.], upper part of overalls or apron »). Telchid 1997 ne donne que *falle-jaune* n. m. « oiseau sucrier », var. *ti-falle-jaune*. On trouve notre mot dans un autre ornithonyme ci-dessous :

Attestation antillaise (guadeloupéenne) : « Butinant les roses des jardins et les hibiscus des haies, les **foufous falle vert** pépiaient à qui mieux mieux. » (CondéVictoire 2006, p. 137).

Le premier élément du composé, *foufou*, est ainsi défini dans Ludwig *et al.* 2002, 133a : « fou-fou, oiseau-mouche, colibri ». Quant à *fal*, il apparaît en outre dans un composé, *agoulou-granfal* n. « glouton, goinfre » (Ludwig *et al.* 2002 ; *agoulou* est également défini « glouton, goinfre, vorace ») ; cf. cette attestation littéraire :

Attestation antillaise (guadeloupéenne) : « En la matière, il faut mesurer toute la distance qui sépare un vorace **agoulou-grand-fale** de chairs féminines et le gourmet précieux, bâtisseur d'une véritable cathédrale de volupté dont la flèche gothique culmine dans une imprévue jouissance. » (PépinHommeBâton 1992, 125).

De nombreuses acceptions et constructions sont attestées au fichier TLFO :

« Avec cela, la faim se faisait sentir. Bagon disait qu'il avait **la falle basse**. » (A. Laberge, *La Scouine*, Montréal, 1918, p. 87). – « [...] il va relever ses filets, sûr de trouver son cormoran en train de s'en mettre plein la **falle**. » (Cl. Mélançon, « Légendes de Percé », dans *Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada*, 1922, t. 16, p. 115). – « Faut dire qu'y était manière [v. 5.1.7.] de ressemblant itou : maganné pas mal, la couronne d'épines de travers sur la tête, **la falle à l'air**, toute barbouillée de mercurochrome. » (B. Leblanc, *Moi, Ovide Leblanc, j'ai pour mon dire*, Montréal, Leméac, 1976, p. 178). – « T'arais dû la ouère [= voir, v. 2.1.1.1.] envaler sa langue ! Wilfred a été forcé de lui enfoncer le poing dans la **falle** jusqu'à la gargotière. » (A. Maillet, *Le chemin Saint-Jacques*, Montréal, Leméac, p. 102). – « Seigneur, t'as ben **la falle basse** ; y fait beau, pourtant [...] » (M. Tremblay, *Messe solennelle pour une pleine lune d'été*, Montréal, Leméac, p. 27).

4.1.6. *marbre* n. « bille à jouer ». – On relève dans FEW 6, I, 364b-365 a, MARMOR, un bloc d'attestations appartenant au type lexical *marbre* n. « bille à jouer ». Elles dessinent une aire en forme d'arc ceinturant la moitié nord du domaine galloroman⁴⁰ : Grand Ouest, Normandie, Picardie, Wallonie, Ardennes, Meuse, Suisse romande, Doubs, Saône-et-Loire. Une telle distribution n'a évidemment rien de dialectal et relève du français⁴¹ ; Littré Supplément (1877) l'inclut d'ailleurs à sa nomenclature : « Dans plusieurs provinces, un marbre, une bille avec laquelle jouent les enfants, à cause que les billes sont souvent en marbre. Jouer aux marbres. » Il semble bien s'agir d'une aire régressive, anciennement plus étendue, qui a été minée en son centre par la concurrence du type innovateur *bille*, lequel, au sens de « petite boule de pierre ou de verre qui sert à des jeux d'enfants », n'est attesté que depuis Boiste 1829, v. FEW 15, I, 109 a, *BIKKIL 1 – c'est-à-dire bien après l'époque coloniale. Il n'est donc pas surprenant de le retrouver dans toutes les variétés de français d'outre-Atlantique : cf. entre autres Dunn 1880, GPFC 1930, Ditchy 1932, Massignon 1962, 701-702, ALEC 2043 x, Bénéteau / Halford 2008.

En français régional antillais, il est attesté dans Telchid 1997 s.v. *mabe* n. m. « bille en verre plein », ainsi que sous la plume de Chamoiseau (mais au fém., v. att. litt. ci-dessous) ; dans les créoles, cf. : Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *mab* « bille (à jouer) » ; Barbotin 1995 s.v. *mab* « bille à jouer » ; Fattier 2000, t. II, 577 et q. 1313 ; Ludwig *et al.* 2002 s.v. *mab* « bille » ; Confiant 2007 s.v. *mab* « bille »⁴² ; Valdman *et al.* 2007 s.v. *mab*² (« playing-marble [toy] ; marbles [game] »).

Attestations antillaises (martiniquaises), avec graphies d'intention créole : « Toujours : donne l'impression de ne pas encore jouer ; paraître tester les adversaires, juste pour voir, avant de te déchaîner. En fait, ton déchaînement se fait avec ta chance, ta **mab** qui touche ce que tu vises, qui touche sans que tu ne saches ni pourquoi ni comment. » (Chamoiseau/Enfance-II 1996 [1994], p. 140). – (avec un

⁴⁰ L'aire couverte par ce sémantisme déborde même dans les domaines germaniques contigus : « ferner mit der bed. „spielkugel“ ndl. id. [*marmmer*], südostflandr. *marmele*, nordd. *murmelt* f., westfäl. *malmert* m., Augsburg *märmel*, els. *warmel* ZdMda 1, 30, schweizd. id., *marmel*, *märmel*. » (FEW 6, I, 367 a). Wartburg aurait pu y ajouter l'anglais *marble*, v. par ex. OED s.v. *marble* III, 11, a. L'existence de ce mot anglais avec le sens de « bille » a évidemment poussé certains puristes québécois (v. ILQ) à interpréter comme un anglicisme l'emploi parallèle de *marbre* en franco-québécois (v. encore note 42 ci-dessous).

⁴¹ Cf. Thibault 1996, 348-349, où l'on trouve des renvois additionnels à de nombreuses sources de français régional qui traitent le mot et confirment sa vitalité : Lex / Jacquilot 1926 ; Boillot 1929 ; Rézeau 1984 ; Rézeau 1986 ; Carton / Poulet 1991 ; Bresseur 1993 ; Lengert 1994.

⁴² À l'instar des puristes québécois (v. note 40 ci-dessus), R. Confiant propose lui aussi « ang. *marble* » comme origine.

commentaire métalinguistique incident) « La saison des yo-yo, la saison des cerfs-volants, la saison des **mabes** que les Français crient [= appellent] billes [...]. » (Chamoiseau *Enfance-I* 1996 [1990], p. 182); « J'ai dit "bille". En fait, on disait "**mab**". C'est ça l'ennui. »⁴³ (Chamoiseau *Enfance-II* 1996 [1994], p. 139).

Attestation québécoise: « Ce fut avec ces idées noires que je fis le voyage de Beaumont à Charlesbourg. La maisonnette où s'écoulèrent mes jours d'enfance n'était guère changée. C'était bien au pied de ce perron que, naïf enfant, j'avais joué aux **marbres** avec mes camarades d'école: sur la petite passerelle en pin qui menait à l'érable, je voyais encore les traces qu'avait creusées le clou de nos toupies. » (N. H.-É. Faucher de Saint-Maurice, "Le baiser d'une morte", dans *L'Opinion publique*, Montréal, 4 janvier 1872, p. 10).

4.1.7. *po(i)gner* v. tr. « saisir avec la main ». – Le type verbal dénominal *po(i)gner* (dont les représentants galloromans sont réunis dans FEW 9, 515b-516a, PŪGNUS 1) ne s'est pas imposé en français standard, victime de la concurrence de son para-synonyme préfixal *empoigner* (v. FEW *ibid.*, 516b-517a). L'aire du type *po(i)gner* en domaine galloroman (d'après FEW) englobe les régions suivantes: Wallonie; Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Gironde; Loir-et-Cher, Nièvre, Allier, Puy-de-Dôme; Vosges.

Pour des raisons historiques, la présence massive de notre type lexical dans les français d'Amérique (v. entre autres Dunn 1880; Ditchy 1932; Massignon 1962, 288 et 613; Brasseur 2001; Bénéteau / Halford 2008) doit être un héritage du français régional des colons originaires du centre-ouest, plutôt que de Wallonie ou du Centre. Les nombreuses attestations de la graphie *poigner* (au lieu de *pogner*) dans ces sources ne doivent pas occulter le fait que le mot se prononce [pɔ̃ʒnɛ] (et jamais *[pwɔ̃ʒnɛ])⁴⁴; sur la prononciation de ce mot, cf. TLF s.v. *poignée*: « Dans la famille de *poing* (*poignant*, *poignard*, *empoigner*, etc.) [wa] résulte d'un découpage erroné de graphèmes: sous l'influence de la graph. on rattache *i* à la voyelle précédente *o* d'où *oi* = [wa] alors que *-ign-* servait à noter [ɲ] [...]. »

Dans les créoles atlantiques, le type lexical est bien représenté (sauf en louisianais): cf. Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *pongné* 2 (« saisir, empoigner, attraper; surprendre »); Barbotin 1995 s.v. *ponnyé* 1 (« empoigner »); Ludwig

⁴³ Ce passage suggère que ce type lexical appartient plutôt au créole des écoliers qu'au français scolaire du maître (malgré la présence du mot à la nomenclature de Telchid 1997). Il illustre également l'embaras de l'écrivain francophone devant rendre dans ses dialogues la réalité linguistique d'un milieu créolophone.

⁴⁴ Les glossairistes qui retiennent la forme *poigner* comme lemme ressentent souvent le besoin de préciser sa prononciation: cf. par ex. Dunn 1880 qui écrit « **Poigner** (pron. *pogner*). »

et al. 2002 s.v. *pongné* («surprendre, prendre sur le fait ; prendre sa revanche ; saisir, empoigner ») ; Barthèlemi 2007 s.v. *pongnen* («saisir, empoigner, attraper ») ; Valdman *et al.* 2007 s.v. *ponyen*¹ («to grasp, clasp, grip, grab [by hand-fuls] »). Ce cas illustre bien l'importance de l'approche comparative dans l'étymologisation des mots créoles : si l'on ne connaissait rien de l'existence de *pogner* dans les français nord-américains, on pourrait se demander si le mot créole ne résulte pas de l'aphérèse d'*empoigner* ou d'une conversion à partir du substantif *poignée* (l'aphérèse et la conversion étant tous les deux des phénomènes régulièrement sollicités pour expliquer l'origine de nombreuses lexies créoles). Inversement, l'existence du type dans les créoles atlantiques donne encore plus de poids à l'hypothèse d'une origine galloromane centre-occidentale pour les français d'Amérique.

Le type ne semble pas usuel en français régional antillais ; en voici une attestation dans un passage en créole :

« On apprenait dans la presse, toujours portée par la voix caverneuse de Déterville, que “Yo **pongné** on racoon” [glosé “On a attrapé un racoon” en note de bas de page]. » (PépinHommeBâton 1992, p. 76).

En franco-qubécois, le mot est extrêmement fréquent et a développé tout un éventail de sens secondaires (v. DQA 1992). Première attestation au fichier lexical informatisé du TLFQ :

« Je n'est point pus exécuté cette prise car il est presque toujours armé soit fusi où couteau mes jespère de le faire prendre où **pogné** et moi et me tenir auprais pour le recevoir [...]. » (Archives Nationales du Québec, Archives privées AP-G 79/1, 23 septembre 1835).

4.1.8. *rester* v. intr. «habiter». – Régionalisme de toujours, mais de très grande extension, traité dans DRF 2001, 884-886 (avec carte et bibliographie). Tous les créoles français ont conservé ce type lexical⁴⁵ : cf. Chaudenson 1974, 851 ; Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *rèsté*, *reté* («rester ; habiter») ; Valdman *et al.* 1998 s.v. *rèste*, sens 3 («to live ; habiter») ; Ludwig *et al.* 2002 s.v. *rèsté/reté*, sens 2 («loger, habiter») ; DECOI I,3, 165b-166a ; Barthèlemi 2007 s.v. *reté* («habiter, cohabiter, rester, vivre en concubinage, coucher») ; Valdman *et al.* 2007 s.v. *rete*¹ II 3 («to live, reside, inhabit»). Confiant 2007 glose *reté* 3 par «vivre», mais donne comme exemple *Dan lépok, krab pa té ka rété bô lanmè*, traduit par «À l'époque, les crabes ne vivaient pas au bord de la mer.» Telchid 1997 l'atteste pour le français régional antillais ; cf. encore les att. litt. ci-dessous :

⁴⁵ En lui faisant éventuellement subir un croisement avec les représentants de (*ar*)*rêter*, v. DECOI I,3, 166.

Attestation haïtienne : « Enfin, elle arriva devant une barrière. On voyait la case au fond de la cour dans l'ombrage des campêchers. / – C'est icitte [v. 2.1.2.2.] que je **reste**. » (RoumainGouverneurs 2003 [1944], p. 281). – Attestation martiniquaise : « Je suis né juste avant l'Amiral Robert, je pêche avec Kokomerlo à Rive-Droite, et je **reste** à Texaco, près de la fontaine... » (ChamoiseauSolibo 1988, p. 143). – Attestation guadeloupéenne : « Oraison, troisième fils de Dominus qui comme son père et son grand-père posait et relevait des nasses dans le grand bleu, s'était marié ou plutôt **restait** avec sa cousine, Caldonia Jovial. » (CondéVictoire 2006, p. 21 ; ici, on peut observer le sens secondaire de « vivre en concubinage (avec) »).

Attestation québécoise : « C'est depuis ce jour-là que, quand il fait tempête, on peut voir le fantôme de la belle Lurette qui se tient pas loin du vieux chemin. Il y en a gros qui l'embarquent, mais peu qui savent l'histoire. À toutes les fois, elle demande à débarquer ici. Elle s'en vient chez nous parce que c'est dans cette maison-ci que les Riopel **restaient**. » (Fred Pellerin, *Dans mon village, il y a belle Lurette... Contes de village*, Montréal, Planète rebelle, 2001, p. 138).

4.2. *Diastratismes*

Depuis que la langue française a commencé à subir ce long processus de standardisation qui caractérise les langues normées, la sélection de certaines variantes au détriment de leurs concurrentes n'a cessé de rejeter dans une sorte de « no man's land » de nombreuses lexies qui, sans être dialectales ni régionales, n'ont pas accès pour autant à la norme, et ne laissent pas toujours beaucoup de traces à l'écrit. Les dictionnaires – lorsqu'ils en tiennent compte – les interprètent parfois aujourd'hui comme des archaïsmes pour les avoir trouvées dans des textes du passé, mais une analyse minutieuse des données montre qu'elles sont souvent stigmatisées dès leurs plus anciennes apparitions dans la lexicographie, ou limitées à des textes donnant la parole à des locuteurs socialement déclassés. Il n'est pas étonnant de constater que de telles unités se perpétuent très fréquemment dans les parlers d'outre-mer, où l'absence de pression normative leur a permis de se répandre et de s'installer sans entraves dans l'usage.

4.2.1. Un type *astheure* adv. « maintenant », résultant de l'amuisement du [ɛ] de *cet*, *cette* dans « la langue familière ou populaire » (v. Grevisse 1988, § 597, 2), est massivement attesté du moyen français jusqu'à nos jours, v. FEW 4, 468 ab, HORA I 2 a α : « Mfr. nfr. *astheure* adv. „maintenant“ (Palsgr 1530–Stœr 1628), *asteure* (Baïf–La Roch), *asture* (Henri IV ; Montaigne) » ; v. encore Grevisse, *loc. cit.* et TLF s.v. *heure* C 3 Rem. pour des exemples littéraires contemporains. Selon TLF, nous avons affaire dans ces citations à des graphies qui « se rapprochent de la prononc. pop. vieillie ou région. ». Le DRF précise que « ce tour a vieilli et ne se maintient que dans quelques aires discontinues [Yvelines, Nord, Pas-de-Calais, Picardie, Normandie, Indre-

et-Loire, Bretagne, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Champagne, Ardennes, Lorraine], souvent avec une connotation populaire et/ou rurale dont rendent plus ou moins compte les dictionnaires généraux » (DRF 2001, 575 b); cette source ajoute que c'est « cette forme pop. [st] de *cette*, non admise dans la norme classique, qui a contribué à déclasser la locution. » (*id.*, 576 a, note a).

Le poids de la norme s'étant beaucoup moins fait sentir dans les français d'Amérique, cette forme y est restée d'un usage extrêmement fréquent (v. DRF 2001, 576 a pour une 1^{re} att. de 1639 et ILQ pour des attestations métalexicales depuis Clapin 1894 jusqu'à nos jours, au Québec, en Acadie et en Louisiane). Or, les créoles français (dont on parle trop peu en lexicographie différentielle francophone) ont tous maintenu ce type lexical : v. Chaudenson 1974, 16, 686 ([aste:^r]); Faine 1974 s.v. *maintenant* (atò); Neumann 1985, 444 s.v. *aste'*; Barbotin 1995 s.v. *astè*; Valdman *et al.* 1998 s.v. *astær*, *astæ*, *astè*, *astèd*, *astèr*, *aster*; Fattier 2000, t. II, 928; Ludwig *et al.* 2002 s.v. *astè*; DECOI I,2 s.v. *à cette heure*; Barthèlemi 2007 s.v. *ato*, *atoa*; Confiant 2007 s.v. *atò* (présenté comme 'arch. '); Valdman *et al.* 2007 s.v. *atò*.

On trouve dans Hazaël-Massieux 2008 les plus anciennes apparitions de ce type dans des textes rédigés en créole, qui attestent d'ailleurs dans leur graphie le remplacement de l'antérieure arrondie [œ] par la postérieure [ɔ] :

« [...] & dans l'endroit li bougé, li va rendre compte cila qui fait métier procureur du roy l'autre fois, que io hélé **astor** Commissaire pouvoir exécutif [...]. » (*Proclamation de Port-au-Prince*, 5 mai 1793; cité dans Hazaël-Massieux 2008, 191); « **Astore** là to faire la dévote ! » (*Idylles ou Essais de Poésie créole par un colon de St-Dominique*, Cahors, 1821; cité dans Hazaël-Massieux 2008, 114).

Nous n'avons pas encore trouvé de forme graphique rendant l'élision du [ɛ] de *cette* dans la littérature antillaise ; mais cf. ces nombreuses attestations de *à cette heure* dans un roman de P. Chamoiseau :

« [...] et, à quarante-quatre ans, alors que sa mère ne l'en menace plus, que son père ne l'a jamais osé, et que dans un champ, **à cette heure**, aucun béké ne s'en serait servi, Charlot qui n'en croit pas sa douleur, reçoit SISSAP ! une calotte (policrière). » (ChamoiseauSolibo 1988, 99); « Sans le Magnifique, elle serait morte comme une chienne, exactement comme lui-même **à cette heure**... » (*id.*, p. 159); « [...] manière d'hommage car, **à cette heure**, elle gèle dans le frigo de la morgue. » (*id.*, p. 178).

Il semble bien que l'on ait affaire à une stratégie de l'auteur pour évoquer, dans un discours littéraire rédigé en français, une particularité lexicale du créole (et peut-être aussi du français régional oral spontané). Dans le discours des écrivains québécois, en revanche, il est très facile de trouver des attes-

tations de notre type lexical, qu'il apparaisse sous la graphie *astheure* ou à *c't'heure* :

« T'es pas pour ⁴⁶ partir **astheure** ? » (Cl.-H. Grignon, « Le père bougonneux », dans *Bulletin des Agriculteurs*, Montréal, janvier 1946, p. 4); « Tu peux partir, à **c't'heure**. Laisse faire le ménage. » (M. Tremblay, *La grosse femme d'à côté est enceinte*, Montréal, Leméac, 1978, p. 151).

4.2.2. *dévierger* v. tr. « déflorer ». – Mot extrêmement rare en France, mais cf. FEW 14, 503 b, VIRGO 1 a : « argot *dévierger* (Michel 1856; Delv 1867) ». Au Québec, il est très courant, bien que perçu comme extrêmement vulgaire ⁴⁷, et a donné lieu à des emplois figurés (*déviarger un chemin* « le déneiger » Rogers 1977 ⁴⁸) ainsi qu'à des dérivés (cf. *déviargeant*, *déviargeur* et *déviargement*, v. Seutin *et al.* 1981, 948-949). Sa présence aux Antilles donne un certain poids à l'hypothèse d'un cas de monogénèse (bien que la polygénèse ne soit jamais entièrement à exclure). Il figure à la nomenclature de Telchid 1997 avec la définition (pléonastique et non-substituable) suivante : « déflorer une fille vierge ». Dans les inventaires créoles, on n'a relevé que Confiant 2007, *dévierjé* (qui présente le mot comme rare).

Attestation antillaise (guadeloupéenne) : « Jusque-là, il n'**avait déviergé** que des femmes de chez nous [...] » (PépinHommeBâton 1992, p. 127).

Attestation québécoise : « Dire qu'elle était si belle quand je l'ai mariée. Ç'a pris deux mois avant que je puisse la **déviarger**. » (A. Thério, *Marie-Ève, Marie-Ève*, Montréal, Québec / Amérique, 1983, p. 85).

4.2.3. Le type *grafigner* v.tr. « égratigner ». – Nous renvoyons à Thibault 2008a, 136-137, où une notice consacrée au dérivé *grafinement* faisait aussi le point sur le verbe ⁴⁹. Voici en guise de complément des attestations du verbe dans le discours littéraire :

Attestation antillaise (haïtienne) : « La misère n'**a pas graffigné** ma figure, regarde mes rides, la misère ne m'a pas écorchée, regarde mes mains, la misère ne m'a pas saignée, si seulement tu pouvais regarder dans mon cœur. » (RoumainGouverneurs 2003 [1944], p. 333).

⁴⁶ Sur l'emploi de *pour* comme particule aspectuo-temporelle, cf. Thibault 2008a, pp. 144-145.

⁴⁷ Ce qui explique qu'il se prononce toujours avec ouverture du [ɛ] en [a] devant [r], même lorsqu'on le trouve graphié *dévierger* (au lieu de *déviarger*, qui reflète la prononciation réelle du mot).

⁴⁸ Qui fournit la plus ancienne attestation québécoise que nous ayons relevée, 1932 (A. Nantel, *À la hache*, p. 187 = Seutin *et al.* 1985, p. 950).

⁴⁹ Notice à laquelle on ajoutera un renvoi à Fattier 2000, t. II, 182 et q. 417.

Attestation québécoise : « Entends-tu ? Entends-tu la voix que j'entends ? [...] Ste⁵⁰ voix qui **grafigne**, qui ramone, qui saute la clôture, qui djomppe [= saute] le manche à balai ! Qui enfirouâppe⁵¹, qui amanche, qui pogne [v. 4.1.7.], qui tasse, qui colle, qui attrape, qui pine, qui botte ! L'entends-tu ste cri hirsutte ! Qui appelle au rut brut ! » (J.-Cl. Germain, *Mamours et conjugat : scènes de la vie amoureuse québécoise*, Montréal, VLB, 1979, p. 21).

5. Convergences lexicales plus récentes

Il s'agira ici des « archaïsmes » (5.1.), ainsi que d'anglicismes relativement récents (5.2.) puis d'un cas de polygénèse (5.3.).

5.1. *Archaïsmes*

Il n'est pas toujours possible de distinguer de façon absolue entre archaïsmes et diastratismes, dans la mesure où un mot qui sort peu à peu de l'usage peut d'abord se réfugier dans le style « bas », ou au contraire se maintenir comme une affectation propre aux registres les plus châtiés. Nous avons choisi de réunir ici des types lexicaux qui n'ont commencé à vieillir dans l'usage décrit par les dictionnaires de langue générale qu'à une époque relativement récente et qui, à l'époque de leur exportation outre-mer, ne faisaient l'objet d'aucun marquage diasystémique dans les ouvrages de référence, ni d'aucun discours métalinguistique défavorable dans la littérature ou chez les différents observateurs de l'usage. L'existence de ces « archaïsmes » (qui ne le sont que du point de vue métropolitain) nous pousse surtout à nous demander pourquoi ils sont disparus de l'usage en France et par quoi ils ont été remplacés ; il est beaucoup moins pertinent de se demander pourquoi ils se sont maintenus ailleurs.

5.1.1. *attrape* n. f. « piège (au propre et au fig.) ». – Il est difficile, à partir des grands recueils contemporains, de bien cerner l'usage de ce mot dans la norme métropolitaine d'aujourd'hui. Le TLF ne propose aucun marquage diasystémique pour le sens de « piège pour prendre les oiseaux et le petit gibier », ni pour son emploi figuré, « piège, ruse », illustré par une citation de Renan de 1890 (I A ; les sens techniques classés sous I B ne nous intéressent pas ici). Sous II, on trouve le sens de « action de faire ou de dire une chose pour tromper et s'amuser » (toujours sans marque) et par métonymie « objet destiné à tromper par une fausse apparence, objet servant à faire une farce ». Dans Rey (dir.) 2008, le sens de « objet servant à prendre ou à retenir »

⁵⁰ Sur cette forme syncopée du déterminant démonstratif *cette*, v. ci-dessus 4.2.1., type *astheure*.

⁵¹ Sur ce mot, v. Thibault 2008d.

est donné comme « vx. » (il semble en effet que le mot le plus neutre dans la norme contemporaine soit *piège*); le sens de « action par laquelle on trompe qqn pour s'amuser » est présenté comme « vieilli »; quant à « apparence destinée à duper, mystifier », il est marqué « littér. » (avec cet exemple emprunté à l'Académie: *Ce prétendu remède n'est qu'une attrape*), et seule l'acception métonymique « objet destiné à tromper qqn » a eu droit à la marque « mod. ».

En franco-qubécois, *attrape* n. f. « piège » est bien attesté dans les ouvrages de référence, mais renvoie à une réalité évidemment désuète aujourd'hui: cf. Dulong 1989, 21 qui atteste le sens de « piège pour prendre des animaux (ours, lièvres, anguilles, oiseaux) » et cite en outre les lexies *attrape à homards* « casier à homards », *attrape à mouches*, *attrape-mouches* « boîte-piège pour capturer les mouches ». Le sens le plus répandu aujourd'hui au Québec est toutefois celui de « tromperie », v. DQA 1992 (qui l'illustre ainsi: *Les rabais annoncés ne sont pas sérieux, c'est sûrement une attrape*). Il s'agit là en fait de l'acception qui est présentée comme « littér. » dans Rey (dir.) 2008, ce qui n'est peut-être qu'une autre façon de dire qu'elle est vieillie, ou en tout cas sortie de l'usage courant.

Telchid 1997 atteste le mot en français régional antillais avec le sens de « piège », au propre comme au figuré. Elle illustre le sens figuré avec l'exemple *Tu es pris dans une belle attrape*, et fournit pour le sens propre les lexies suivantes: *attrape à souris*, *attrape à rats*, *attrape à crabes* (qui n'est pas sans rappeler le *attrape à homard* relevé dans Dulong 1989). Dans les créoles, on relève: Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *zatrapp* (« piège à crabe, à mangouste, à oiseaux »); Barbotin 1995 s.v. *zatrapp* (« piège à crabes, à mangoustes ou à oiseaux »); Ludwig *et al.* 2002 s.v. *zatrapp* (« piège (au propre et au figuré) »); Confiant 2007 s.v. *zatrapp*¹ (« piège ») et *zatrapp*² (« bazar ou épicerie qui vend des produits de qualité médiocre; hôtel borgne »); Valdman *et al.* 2007 s.v. *atrapp*² (« trap, snare »). Le DECOI I,1 n'atteste ce type lexical qu'au sens propre dans les créoles de l'Océan Indien.

Attestation antillaise (martiniqueaise) au sens propre: « De nombreux cadavres de mouches y pendouillaient, troncs desséchés de mouchérons roses, de moustiques, de tout petits ravets, de yen-yen, de papillons nocturnes pris dans l'**attrape** de dentelle. Cela évoquait un cimetière aérien de bestioles célestes. » (Chamoiseau-Enfance-I, 1996 [1990], p. 29). – Attestation antillaise (guadeloupéenne) au sens figuré: « Les femmes, elles, agacées par l'intérêt que suscitait la nouvelle, lui tendirent tous les pièges possibles et imaginables. [...] Mme Carbet en femme orgueilleuse s'appliqua à bien faire, feignant d'ignorer toutes les **attrapes** qui étaient tendues. » (Pépin-HommeBâton 1992, p. 57).

Attestation québécoise au sens propre: « C'était une belle fille, une belle ! mais elle passait pour être sorcière dans la tribu et elle se faisait craindre de tous les chas-

seurs du camp qui n'osaient l'approcher. Mon défunt père qui était un brave se piqua au jeu et comme il parlait couramment sauvage, il commença à conter fleurette à la sauvagesse. Le père de la belle faisait des absences de deux ou trois jours pour aller tendre ses pièges et ses **attrapes**, et pendant ce temps-là, les choses allaient rondement. » (H. Beaugrand, *La chasse-galerie. Légendes canadiennes*, Montréal, 1900, p. 48-49). – Attestation québécoise au sens figuré : « Le déroulement d'une audition est sensiblement le même d'une cause à l'autre. Bien que la "fixation de loyer" soit plus simple, puisque le Régisseur utilise une grille de calcul pour fixer le prix du loyer, un-e locataire averti-e et bien préparé-e pourra déjouer, s'il y a lieu, les "petites **attrapes**"... » (*Le journal de Rosemont*, Montréal, 21 août 1990, p. 27).

5.1.2. *bailler* v. tr. « donner ». – Sur ce mot (et toute sa famille), on consultera désormais l'article de Jean-Paul Chauveau tiré de la refonte des « B » du FEW et téléchargeable à l'adresse suivante : www.atilf.fr/few/bajulare.pdf

Voici un extrait du commentaire que le directeur du FEW consacre à ce type lexical, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours en acadien et dans les créoles atlantiques :

« L'équivalence entre *donner* et *bailler* a été soit fatale soit bénéfique à ce dernier. En français, il devient désuet dans le courant du 17^e siècle (Vaugelas le signale 'vieilli' dès 1647), pour disparaître de l'usage commun au début du siècle suivant (voir Br 3, 106 ; 4, 244). À la fin du 19^e siècle, il se maintient dans les parlers dialectaux à travers tout le domaine galloroman, sauf au centre du domaine d'oïl et en Wallonie. Au 20^e siècle, il n'est plus que sporadique dans l'Ouest du domaine d'oïl, mais, à l'est et en francoprovençal, il est encore très vivant et, sur des zones étendues, il y a évincé le représentant de DONARE. En domaine occitan, il reste très vivant, sauf en Provence où il a presque disparu et en Gascogne où se maintient bien le représentant de DARE. »

Dans le cadre des français d'Amérique, *bailler* est clairement un acadianisme, comme le signale déjà Dionne 1909 (« Expression plutôt acadienne. ») ; cf. encore Poirier 1993 [1925-1933], 46 ; Massignon 1962, 526 ; ALEC, q. 279 ; Cormier 1999, 78-79. Le fait que la communauté acadienne ait été séparée de la mère patrie un demi-siècle avant la colonie laurentienne (resp. 1713, Traité d'Utrecht et 1763, Traité de Paris) explique peut-être la survivance chez elle de certains traits inusités ou beaucoup moins courants en franco-québécois (cf. encore l'ouïsmisme, ou les conjuguaisons du type *je sons, j'étions*).

Dans les créoles, le type *bailler* a connu une fortune extraordinaire, mais seulement dans la zone américano-caraïbe (peut-être encore une fois en raison du décalage temporel entre la colonisation des Antilles et celle, plus tardive, des Mascareignes) où il est devenu le verbe le plus courant pour dire « donner » ; mais il fonctionne aussi (sous la forme *ba*) comme relateur ayant plus ou moins la valeur d'un datif (v. Fattier 2000, t. II, 898-900). Cf. encore : Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *ba* 7 (« pour ») et *ba* 8 (« donner ») ; Barbotin

1995 s.v. *ba* 2, *ban* (« donner »); Valdman *et al.* 1998 s.v. *baye*² v. tr. (« donner »); Ludwig *et al.* 2002 s.v. *ba* (« pour, à ») et *balbay* (« donner »); Barthèlemi 2007 s.v. *bay* (« donner »); Confiant 2007 s.v. *ba* 1 (« donner »), *ba* 2 (« pour ») et *bay* 1 (« donner »); Valdman *et al.* 2007 s.v. *bay*¹ (*ba*, *ban*) v.tr. « to give [etc.] » et *bay*³ (*ba*, *ban*) prep. « to; for ». Les attestations les plus anciennes en créole remontent au 18^e siècle, v. Hazaël-Massieux 2008 pour de nombreux exemples :

« [...] li voire ça, li **ba** li soufflet » (*La passion de Notre Seigneur selon St Jean en Langage Negre*, env. 1720-1740 [p. 64]); traduit « voyant cela, il le gifla » (G. Hazaël-Massieux 1994, 19). – « **bas** li boire » (*id.*, p. 66); traduit « et lui donna à boire » (G. Hazaël-Massieux 1994, 20).

Dans sa fonction de relateur, il est également attesté à époque ancienne :

« pendant ò qu'a mangé, jesi prend pain, cassé li, séparé **ba** ò tous » (*id.*, p. 63); traduit « Pendant qu'ils mangeaient, Jésus prit du pain, le rompit, le leur partagea » (G. Hazaël-Massieux 1994, 17). – « moé faire serment **baye** zottes » (*ibid.*); traduit « Je vous en ai fait le serment » (G. Hazaël-Massieux 1994, 17).

Neumann-Holzschuh 1987, 93 en fournit une attestation de 1858 en créole louisianais, mais précise : « Le mot *baye* 'donner' est rare dans notre corpus; la forme la plus répandue est *donnel/doné*. » (*ibid.*, note 5). En ce qui concerne son existence en français régional antillais, il est attesté par Confiant 2007, 147; cf. encore ces nombreuses attestations littéraires :

« Je n'ai pas à te **bailler** d'explications. Je suis pressée; laisse-moi passer. » (RoumainGouverneurs 2003 [1944], p. 315); « [...] et si on vous dit qui **a baillé** la parole à Solibo ? » (ChamoiseauSolibo 1988, p. 236); « [...] ce sont mes tétés qui t'**ont baillé** du lait pour t'aider à grandir, c'est moi qui t'ai envoyée à l'école, alors je t'interdis de me parler sur ce ton ! » (ConfiantBrinD'Amour 2001, p. 34-35); « Les morts lui apparaissaient en rêve sans crier gare et lui **baillaient** des ordres sibyllins, qu'il exécutait ensuite sans que jamais il en comprît le pourquoi. » (ConfiantBrinD'Amour 2001, p. 199).

On le trouve encore régulièrement dans la littérature acadienne :

« Pis ils te demandont itou ton arligion. Ça fait que tu te prépares à répondre, ben tu te ravises. Par rapport que là encore il faut que tu leu **bailles** des esplications. » (A. Maillet, *La Sagouine*, Montréal, Bibliothèque Québécoise, 1990 [1971], p. 152 [dépouillement personnel]); « Y vont nous **bailler** une vache à lait pour notre présent de noces, que mon oncle a dit. » (R. Brun, *La Mariecomo*, Montréal, Éd. du Jour, 1974, p. 84).

5.1.3. *cabaret* n. m. « plateau ». – Le TLF donne comme « vieilli » le sens de « plateau ou table utilisé pour servir le café, le thé, des liqueurs » (s.v. *plateau* II A, illustré par la cit. 8). Il s'est perpétué plus longtemps au Québec (avec du

reste une extension sémantique), comme en font foi les sources suivantes, relativement récentes : Dulong 1989 (« Plateau. Dans les cafétérias, chacun utilise un *cabaret*. »); DQA 1992 (« Plateau sur lequel on transporte de la nourriture, des boissons, un repas. *Elle dépose son cabaret à la sortie de la cafétéria*. »). Pour le français régional antillais, cf. Telchid 1997, avec un sens un peu plus restreint (« plateau pour le service des liqueurs »). Dans les créoles, cf. Tournoux / Barbotin 1990 s.v. *kabaré* (« plateau »); Barbotin 1995 s.v. *kabarè* (« plateau pour le service des verres ou des tasses à thé ou à café »); Fattier 2000, t. II, 360 et q. 793; Ludwig *et al.* 2002 s.v. *kabaré* (« plateau pour servir »); Valdman 2007 s.v. *kabare*¹ (*kabarè*) (« **1** tray [...] **2** serving platter »).

Attestations québécoises : « Là vous voyez la belle Carmen / Qui s'trouve en train d'compter ses cennes / Le waiter qui est nouveau d'hier / Échappe son **cabaret** par terre [...] » (P. Latraverse, *Cris et écrits (dits et inédits) : Plume la traverse... l'époque*, Verchères, Les Éditions Rebelles, 1983, p. 25); « Il déposa son **cabaret**, se mit à disposer sur la table confitures, gelées, marmelades et autres sucreries assassines tout en continuant de jacasser. » (M. Tremblay, *Le cœur éclaté*, Montréal, Leméac, p. 263). – V. encore ci-dessous 5.2.2.2., *tray*.

5.1.4. *haim* n. m. « hameçon ». – Fr. (*h*)*aim* n. m. « hameçon » est attesté du moyen âge jusqu'au 19^e siècle (v. FEW 4, 380 ab, HAMUS 1); si Bescherelle 1858 le note encore sans aucun marquage diatopique ou diastratique, Littré 1866 précise : « Terme de pêche. Hameçon; ce terme est beaucoup employé par les pêcheurs maritimes sur les côtes de Normandie; il l'est aussi dans d'autres provinces. » C'est le peu de substance phonique du mot qui semble avoir favorisé son remplacement par le dérivé *hameçon* (v. FEW 4, 381 a, commentaire de Wartburg).

Au Québec et en Acadie, le mot a survécu jusqu'à nos jours (bien qu'il soit inconnu des populations urbaines ou terriennes qui ne connaissent que son concurrent, *hameçon*): cf. entre autres Massignon 1962, 329-330; ALEC, q. 1383; Péronnet *et al.* 1998, q. 446; DHFQ 1998, 37 a; Cormier 1999.

Dans les Antilles, le mot s'est perpétué dans les créoles mais avec agglutination du [z] de liaison. Ce phénomène (commenté ci-dessus 2.1.4. à propos du type *zoie*) est aussi attesté dans certains parlers galloromans : cf. Bessin (Calvados) *zè*, bas-manceau (Mayenne) *žè* (v. FEW, *loc. cit.*). Il apparaît déjà dans le plus ancien texte conservé en « créole » (ou en proto-créole, si l'on peut dire), appelé couramment « Le Triton » et daté de 1671 (v. Hazaël-Massieux 2008, 30):

« moi mirer un homme en mer du Diamant. moi voir li trois fois. li tini assés bon visage et zyeux comme monde. li tini grande barbe grise, li sorti hors de l'eau, regardé nous tous. moi prendre ligne et **zain** pour prendre li. moi teni petit peur;

non pas grand, et puis li caché li. li tourné pour garder nous enpartant. li tini queue comme poisson.»

Dans les créoles antillais contemporains, cf. : Tourneau / Barbotin 1990, Barbotin 1995 et Ludwig *et al.* 2002 s.v. *zen* (« hameçon »); Fattier 2000, t. II, 790 et q. 1841 (*zen* « hameçon »); Barthèlemi 2007 s.v. *zen* (« hameçon »); Confiant 2007 s.v. *zen* (« (f. rg. *haim*) hameçon »); Valdman *et al.* 2007 s.v. *zen*¹ (« fishhook »). Pour les créoles de l'Océan Indien, où l'agglutination est aussi attestée, v. DECOI I,2 s.v. *haim*.

Attestations antillaises (martiniquaises) : « C'était aussi une époque où certains pêcheurs, gagés auprès d'un diable, utilisaient de la chair de marmaille pour leurs nasses et leurs **zins**. » (Chamoiseau/Enfance-I 1996 [1990], p. 108); dans un contexte métalinguistique : « – [le maître à l'écolier] Au bout de sa ligne, Papa met un... un... / – Un **zin** ! / – Non, un hameçon, *isalop* !... » (Chamoiseau/Enfance-II 1996 [1994], p. 89).

Attestations québécoises : « Il professait la théorie que la taille du poisson à l'**haim** est proportionnée à la grosseur de l'appât. Ayant nettement posé ce principe, il embrocha à l'hameçon un hareng entier et lança d'un jet sa ligne par-dessus bord. » (H. Carbonneau, « Le vieux coquetier », dans *Le Canada français*, 2^e série, Québec, vol. 20 (1932), n° 3, p. 223); « Il creusait quelques trous dans la glace et il y tendait ses lignes. Aux heures de montant, surtout la nuit, la pêche rendait bien, mais le vent, l'eau glacée, engourdissaient les membres. Il n'est pas agréable ni facile d'appâter des **aïns** minuscules avec des petits morceaux de foie de porc... surtout avec des mains gourdes ! » (A. Tessier, *Petite histoire de notre "petit poisson des chenaux"*, Trois-Rivières, Les Éditions du Bien Public, 1975, p. 12).

5.1.5. *x heure(s) de temps*. – Le DRF (2001, 263-264) a bien traité le type *une heure de temps* loc. adv. « pendant une heure » etc. (peut se dire aussi de jours ou de semaines); voici l'essentiel du commentaire qu'il lui consacre :

« Archaïsme, attesté dep. le 17^e siècle [...], blâmé au début du 19^e siècle [...], ce tour est particulièrement en usage aujourd'hui dans deux aires, l'Ouest et la région lyonnaise; il est aussi attesté au Québec [...] et "usuel (familier)" en Wallonie [...]. Il est peu pris en compte par la lexicographie générale, qui reste insensible à son diatopisme actuel [...]. »

Nous avons repéré un exemple de cette tournure chez un écrivain haïtien :

« On est huit là-dedans à se relayer et comme il y en a qui sont chômeurs, ils ont tendance à dormir plus que les autres; j'attends mon tour depuis **une heure de temps**, je vais finir par tout casser si je dois attendre comme ça tous les jours après toute une nuit de travail. » (Métellus/Dessalines 1986, 53).

La structure correspondante est documentée également en créole haïtien :

« I'll be back in an hour. M ap tounen nan **iné d tan**. » (Valdman *et al.* 1996 s.v. *hour*).

« *M gen katrèdtan depi m ap tann ou. I've been waiting for you for four hours.* » Valdman *et al.* 2007 s.v. *katrèdtan* (*katr èdtan*); cf. encore *twazèdtan*¹ n. « three hours », *twazèdtan*² adv. « for three hours [duration] » (*ibid.*).

En franco-qubécois, les exemples abondent (v. le fichier lexical informatisé du TLFQ):

« Didace fit le récit du sauvetage de Gilbert Brisset qui vit sa maison se séparer en deux, puis sa femme, son enfant, sa mère, deux frères, quatre soeurs, se noyer sous ses yeux; comment Olivier Bérard le trouva agrippé au tronc d'un jeune frêne, le corps à l'eau glacée, à tous les vents, depuis **huit heures de temps**. » (G. Guèvremont, *Le Survenant*, Montréal, Beauchemin, 1945, p. 133).

5.1.6. *ici-d(e)dans* adv. – On relève dans TLF s.v. *ici*, Rem. 2.a. la locution adverbiale *ici dedans*, accompagnée de la marque d'usage 'vieux' et illustrée par une citation littéraire de 1932 (mais ø FEW 3, 31, DEÏNTUS et 4, 423-4, HĪC). Cette formation, parallèle à *là-dedans*, est attestée dans Frantext à près d'une vingtaine de reprises, du 16^e au 20^e siècle⁵² (1577, Blaise de Vigenère; 1630, d'Aubigné; 1660 et 1669, Molière; 1828, Nerval; 1896, Verlaine; 1931, Giono [3 fois]; 1932, Peisson [2 fois]; 1937, Bernanos [3 fois]; 1943, Bernanos [3 fois]; 1979, Claude Roy; 1985, Koltès). À titre de comparaison, *là-dedans* est attesté 2400 fois dans Frantext.

Dans les français d'Amérique, *ici-dedans* (ou plutôt *ici-d'dans*, avec syncope; v. *ici* 2.1.6.) est encore parfaitement vivant mais n'a guère été pris en compte par les chercheurs, qui l'ont peut-être jugé trop banal. On le trouvera toutefois dans Poirier 1993 [1925-1933], 228; Juneau 1976, 99; DQA 1992 s.v. *ici* I 4.

Dans les créoles des Petites Antilles, le type s'est perpétué mais avec perte de la gémation, le groupe *-d'd-* passant à *-d-*: *isidan* en graphie créolisante, *ici-dans* en graphie francisante. Cf. Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *isidan* (« ici, à l'intérieur d'ici, là-dedans »); Ludwig *et al.* 2002 s.v. *isidan* (« ici, là-dedans »).

Attestations antillaises (martiniquaises): « Elle ne voulait pas partager ce merveilleux secret qui lui avait permis de déceler un trésor quelque part dans le monde, et d'atterrir **ici-dans** royale et mystérieuse. » (ChaudensonChronique 1986, p. 125); « [...] c'est exact il a mangé une la-morue **ici-dans** [...] ». (ChamoiseauSolibo 1988, p. 212).

Attestations québécoises: « Es [= ce] jour-là, Marianna, vous allez voir un aut' homme **ici-d'dans**. » (M. Laberge, *C'était avant la guerre à l'Anse à Gilles*, Montréal,

⁵² La toute première attestation de *ici dedans* dans Frantext, sous la plume de Rabelais, n'illustre pas l'emploi de la locution adverbiale; *ici* s'y trouve en emploi adverbial mais *dedans* y fonctionne comme une préposition: « Je l'ay ici dedans ma gibbesierre [...] ». » (*Tiers livre*, 1552, p. 135).

VLB, 1981, p. 66-7); « Mais reviens pas à deux heures du matin, comme l'aut'soir, par exemple... T'as seize ans, t'as de l'argent, tu peux faire c'que tu veux mais après minuit, c'est moi le boss **ici-dedans** ! » (M. Tremblay, *Douze coups de théâtre*, Montréal, Leméac, 1992, p. 178).

5.1.7. *manière* n. f. « sorte, espèce (de) ». – On peut lire dans FEW 6, I, 281 a, MANUARIUS 2 b les données suivantes : « Fr. *manière* „sorte, espèce (de)“ (seit 1150; ‚affecté‘ Bonn⁵³), Jers. id.; Mée [Loire-Atlantique] *manière* adv. „en quelque sorte“. » Dans TLF (s.v. *manière* D. a, b, c), le sens de « espèce, genre, sorte » a reçu la marque « vieilli » ; il est illustré par des citations de Mérimée, Flaubert, Cocteau, Sainte-Beuve, Balzac. Il faudrait rappeler qu'il a très bien survécu en français acadien (non seulement en emploi substantival, mais aussi en emploi adverbial) ainsi que dans les créoles atlantiques.

Pour les parlars acadiens (et cadjins), cf. : Poirier 1993 [1925-1933], 258; Ditchy 1932, 143; Boudreau 1988, 168; Brasseur 2001, 288. En français québécois, cet emploi est bien attesté jusqu'au début du 20^e siècle (on trouve encore *une manière de cabane*, *une manière de bronchite* dans GPFC 1930, 438), mais est tombé en désuétude dans le courant du 20^e siècle (l'absence de marque dans Dulong 1989, 273 ne doit pas faire illusion). Il semble avoir survécu plus longtemps dans le français du Détroit (v. Bénéteau / Halford 2008, 315).

Dans les créoles atlantiques, nous ne l'avons relevé qu'en Louisiane (probablement par emprunt au cadjin) : cf. Valdman *et al.* 1998 s.v. *mànyèr* (« 4. [...] espèce, sorte, type. »). Il est vrai que dans les créoles antillais (mais aussi de l'Océan Indien, v. DECOI I,3), on dit plutôt *kal(i)té* pour exprimer le concept de « sorte » (v. entre autres Ludwig *et al.* 2002). Pourtant, l'usage archaïque de *manière* au sens de « sorte » est très bien attesté chez les écrivains martiniquais (v. att. ci-dessous) ; il faut probablement l'interpréter alors comme une sorte d'archaïsme littéraire qui caractérise le français de ces auteurs sans pour autant s'expliquer par l'influence de l'adstrat créole – à moins qu'il ne faille tout simplement imaginer une lacune dans Confiant 2007 (où *manniè* est défini « manière, façon », définition qui cache peut-être un régionalisme inconscient, d'autant plus que l'emploi concerné est bien attesté dans sa prose, v. att. ci-dessous).

Attestations antillaises (martiniquaises) : « C'était son habitude de chaque samedi, une **manière** de discipline. » (J. Zobel, *Le Soleil partagé*, 1964, p. 55) ; « Une **manière** de ciel, d'horizon, de destin, à l'intérieur de laquelle nous battions la misère. » (Chamoiseau *Chronique* 1986, 13) ; « C'est une **manière** de damnation que

⁵³ « Bonn » est l'abréviation du FEW pour Alain Bonnerot. Wartburg avait l'habitude de solliciter ses collaborateurs francophones pour obtenir des précisions sur la vitalité effective de certains mots dans l'usage contemporain, lorsque les dictionnaires restaient muets sur la question.

ce dernier arpena alors, couronné d'un rhum permanent, expliquant aux anges des choses incompréhensibles, ce qui nous accablait quand nous l'observions aux heures creuses, sur les caisses.» (*id.*, p. 111); «L'école était douce. Il y allait en courant. Man Salinière la transformait en fête. C'était une autre **manière** de Man Ninotte, aussi douce, aussi prodigue en disponible tendresse.» (Chamoiseau *Enfance-II* 1996 [1994], p. 41); «Le Rendez-Vous des Compères devenait, à la saison du carême, une **manière** d'oasis.» (Confiant *Brin D'Amour* 2001, p. 80); «[...] cela représentait pour lui une **manière** de délivrance.» (*id.*, 90-91); «[...] une **manière** d'amicalité [...]» (*id.*, p. 119).

Attestations acadiennes: «Au commencement, j'en avais **manière** de pitché [v. 2.1.3.], pis compassion. Il était maigre, pis i'chantait tout le temps tout seul, assis sus le beaupré. Ça fait que je m'approchais proche pis je m'assisais à côté de lui. Pis je me taisais. Je regardions la mer au loin tous les deux.» (A. Maillet, *La Sagouine*, Montréal, Leméac, 1974, p. 63); «Pis i' jouquent au-dessus de la pierre une **manière** de façon de catin en forme d'ange qui veille sus ton repos éternel.» (*id.*, p. 143).

5.1.8. *médecine* n. f. «médicament, remède». – Pour le devenir de ce type lexical dans les français d'Amérique, et en particulier dans la langue des explorateurs et des trappeurs qui ont beaucoup fréquenté les Amérindiens, v. Vézina 2008. Extrayons de ce long article les informations les plus pertinentes pour notre propos :

«L'emploi de *médecine* au sens générique de “médicament, remède” a cependant perduré plus longtemps en Europe que les dictionnaires de l'époque classique le laissent entendre, notamment dans les parlers régionaux ([...] v. FEW *mēdicīna* 6¹, 559 b). Il s'est conservé au Canada français (v. PPQ⁵⁴ 2185). Au Canada, le mot *médecine* a été simplement appliqué à tous les remèdes naturels préparés par les Amérindiens à partir de plantes, d'arbres, d'animaux et de minéraux, et ce, sans égard aux croyances religieuses entourant la nature, la préparation et la façon d'administrer certains de ces remèdes, aspects que les Européens ont commencé à percevoir au 17^e siècle. Cet emploi s'est maintenu pendant toute la période prise en compte (17^e-19^e siècles). Il a subsisté jusqu'à date récente dans la langue populaire au Canada français; on l'a relevé au début des années 1970 au sens de “remède à base d'herbes médicinales” (v. PPQ 2009), surtout dans le domaine linguistique acadien [...].» (Vézina 2008, 123).

En français régional antillais (ainsi que dans les créoles atlantiques), le type lexical s'est perpétué mais essentiellement avec un sens spécialisé déjà attesté dp. 1640 en métropole (v. FEW 6, I, 600 b, *mēdicīna* II 1 a β b'), aujourd'hui vieilli, celui de «purgatif». Dans les créoles, cf. : Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *mèdsin* («purgé médicinale»); Valdman *et al.* 1998 s.v. *mèdsin* («médicament»); Ludwig *et al.* 2002 s.v. *mèdsin/mètsin* («purgé»); Barthèlemi 2007 s.v. *medsin* («purgatif»); Confiant 2007 s.v. *medsin* 1 («(arch.) purgé»); Valdman *et al.* 2007 s.v. *medsin*¹ («laxative, purgative»). Telchid

⁵⁴ Correspond à «ALEC» dans notre bibliographie.

1997 donne l'acception « vermifuge » à l'entrée *médecine* de son dictionnaire de français régional antillais. Pour la situation dans l'Océan Indien, où le type s'est aussi perpétué jusqu'au 20^e siècle, v. DECOI I,2.

Attestation antillaise (martiniqueaise) : « À chaque pas, il demeurait saisi comme une z'oïe [v. 2.1.4.] à observer les lieux, l'arbre, les racines, le tambour de Sucette, la dame-jeanne, nos petites bouteilles de **médecines**. » (ChamoiseauSolibo 1988, p. 85).

5.1.9. *tout partout*. – Type traité dans DRF 2001, 996 b-997 a : « Attesté dep. l'afr. (FEW), ce tour connaît dans le français de référence contemporain certaines restrictions [...]. Il semble bien, en effet, qu'il ne se maintienne guère, comme archaïsme, que dans des aires périphériques : ouest parisien (et français d'Amérique [...]), nord et nord-est de la France (et Belgique [...]), Saône-et-Loire et Franche-Comté (et Suisse romande [...]), avec quelques traces dans la Loire et la Provence [...]. » Un tel éclatement aréologique dénote effectivement un cas typique d'archaïsme, mais il faut y ajouter les Antilles, où le type vit en français (v. att. litt. ci-dessous) comme en créole : v. Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *toupatou* ; Valdman *et al.* 1998 s.v. *tou (tout partout)* ; Fattier 2000, t. II, 922-3 ; Ludwig *et al.* 2002 s.v. *toupatou* ; Confiant 2007 s.v. *toupatou* ; Valdman *et al.* 2007 s.v. *patou (toupatou)*.

Attestations antillaises : (avec un commentaire métalinguistique incident) « Nous avons été salués **tout partout** comme on dit ici. » (Rézeau / Rézeau 1995 [1878], 71) ; « De mon temps, les habitants sortaient de **tout partout** pour aller le vendredi dans ce bourg-là. » (RoumainGouverneurs 2003 [1944], p. 279) ; « [...] des centaines de feuillets en désordre **tout-partout**. » (ChamoiseauEnfance-I, 1996 [1990], p. 40) ; « À leur arrivée, Maby et Délia avaient déjà planté les bougies dans les chandeliers et disposé **tout partout** des cassolettes où brûlait la citronnelle qui chasse les maringouins [v. 3.2.]. » (CondéVictoire 2006, p. 178).

Attestation québécoise : « Et v'là encore nos deux ivrognes, le fanal à la main, à rôder **tout partout** dans le moulin en buttant et en trébuchant sus tout c'qu'y rencontraient. » (L. Fréchette, "Le loup-garou", dans *L'Almanach du peuple*, Montréal, Beauchemin, 1899, p. 118).

5.2. *Anglicismes*

La langue anglaise est présente dans le Nouveau-Monde depuis aussi longtemps que le français, mais les traces qu'elle a pu laisser sur ce dernier et qui dateraient de l'époque coloniale ne sont pas très nombreuses. Ce n'est guère qu'à partir du 19^e siècle que l'anglais se met à influencer massivement les français d'Amérique, et au 20^e qu'il peut léguer au créole haïtien un stock notable de mots (v. 5.2.1.). Dans les D.O.M., la présence de l'anglais comme langue d'adstrat s'est toujours faite beaucoup plus discrète (v. 5.2.2.).

5.2.1. En Haïti. – La problématique des anglicismes est rarement évoquée dans le cadre des correspondances entre français d'Amérique et créoles, sauf dans les cas où « l'attestation dans les parlers créoles qui n'ont pas subi (ou très peu) l'influence de l'anglais, en l'occurrence l'haïtien, le guadeloupéen, le martiniquais et le réunionnais, permet d'identifier comme d'origine française certains mots qui ont été classés parmi les anglicismes par les lexicographes canadiens. » (Bollée 1987, 324). Il faudrait toutefois apporter ici une précision : il n'est pas tout à fait exact de dire que l'haïtien n'aurait que très peu subi l'influence de l'anglais. Nous renvoyons à Pompilus 1961, 201-239, pour un chapitre entier sur les anglicismes du français régional haïtien (qui connaissent la plupart du temps un correspondant en créole), et en particulier aux pages 201-202 pour un résumé des circonstances historiques qui expliquent cette situation (en particulier, l'occupation du pays par les Américains de 1915 à 1934).

Le recueil de Pompilus réunit plusieurs dizaines d'anglicismes haïtiens (lexématiques, ou par calque sémantique ou phraséologique) dont plus de la moitié nous semblent, à première vue, également attestés dans les français d'Amérique. Il ne serait guère intéressant d'en dresser ici une liste exhaustive (sauf pour la problématique des langues en contact), car dans l'immense majorité des cas il ne serait pas pertinent d'évoquer leur existence pour remettre en cause l'origine anglaise de tel ou tel québécoisme⁵⁵. Pour un aperçu des anglicismes en créole haïtien, cf. Fattier 2000, t. II, 997 (cf. « étymon anglais » dans l'index pour 32 renvois).

5.2.2. Dans les D.O.M. – L'influence de l'anglais fut beaucoup moins importante en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane ; nous n'avons relevé pour l'instant que deux types lexicaux communs aux D.O.M. et aux français d'Amérique : *pit* n. m. « fosse » et *tray* n. m. « plateau »⁵⁶.

⁵⁵ Bollée 1987, 324-325 retient dans une liste de « mots qui ont été classés parmi les anglicismes par les lexicographes canadiens » et qui connaissent des correspondants dans les créoles le substantif *boss* « maître, patron », attesté au Québec et en Haïti. Cette communauté d'usage ne doit pas nécessairement être interprétée d'après nous comme la preuve d'une origine galloromane, malgré Fattier 2000, t. II, 518, q. 1166 qui s'interroge sur ce mot : « La variante [bòs] pose un problème étymologique ; elle n'est peut-être pas issue du mot anglais 'boss', mais d'un étymon français (FEW XV, 26-27 [...]). » Cet article du FEW réunit en fait un petit groupe de formes essentiellement attestées en domaine wallon (leur étymon, BAAS, est d'ailleurs néerlandais), avec des débordements picards, et qui présentent un [o] fermé. Comme les colons qui s'embarquaient pour le Nouveau Monde étaient rarement wallons, et comme le franco-québécois *boss* a une voyelle ouverte [ò] tout comme le mot anglais (alors qu'il aurait fidèlement conservé le [o] fermé du mot wallon s'il l'avait perpétué), nous doutons beaucoup que ce type d'origine néerlandaise ait pu avoir une descendance outre-mer.

⁵⁶ Nous ne reprendrons pas ici le cas le plus intéressant, celui de *ponce* (de même origine que *punch*), car il a eu droit à un admirable article dans DFQPrés 1985, 117-121.

5.2.2.1. *pit* n. m. « fosse ». – En franco-qubécois, l'anglicisme *pit* n. m. est très répandu, en particulier dans des lexies complexes; cf. les données suivantes: « carrière, fosse : *un pit de gravier, de sable* » Bélisle 1954 s.v. *pit*; *pit de gravier* (ALEC, q. 1063x); *pit de gravelle* (ALEC, q. 2310); *pit (de ballast, de gravelle, de gravier, de sable)* (Lavoie et al. 1985, q. 156); « *pit de sable* : sablière, carrière ou banc de sable; *pit de gravier, de gravelle, de gravois* : carrière ou banc de gravier, gravière » (Dulong 1989 s.v. *pit*). Cf. anglais *sand-pit* n. « a pit from which sand is excavated » (OED, version électronique en ligne), *gravel-pit* n. « an excavation from which gravel (or sand) is or has been obtained » (*ibid.*).

Dans les D.O.M., c'est pour désigner la fosse où se déroulent les combats de coq que le mot s'est spécialisé; cf. les données suivantes: Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *pit* 1 (« gallodrome »⁵⁷, arène pour combats de coqs (on dit aussi **pit a kòk**)); Barbotin 1995 s.v. *pit* 3 (« enceinte pour les combats de coqs, on dit aussi *pit a kok* »); Ludwig et al. 2002 s.v. *pit/pit-a-kòk* (« gallodrome »); Barthèlemi 2007 s.v. *pit* (« arène pour combat de coqs »); Confiant 2007 s.v. *pit* 1 (« gallodrome »). Telchid 1997 lemmatise sous la forme graphique *pitt* en français régional antillais (ce qui est confirmé par les citations réunies ci-dessous), probablement pour bien rendre dans la graphie la prononciation de la dentale finale; elle propose « lieu où se déroulent les combats de coqs » comme définition et ajoute la variante *pitt à coqs*. Cf. anglais *pit* n. « an enclosure in which animals may be set to fight one another for sport » (OED s.v. *pit*, n.¹, 9.a.) et *cockpit* n. « a pit or enclosed area in which game-cocks are set to fight for sport; a place constructed for cock-fighting » (OED s.v. *cockpit* 1.a.).

Attestations antillaises (martiniquaises): « Une autre heure, il surgit au **pitt** de Démarre, et assista sans regarder derrière lui à deux combats de coqs. » (ChamoiseauChronique 1986, p. 95); « Aucune mère ne supporte l'éloignement de ses enfants, mais chez les vieilles négresses, lutteuses en bord d'abîme, cela provoque une noyade immédiate, sans annonce, sans appel, comme pour ces coqs triomphants qui s'éteignent dès leur retraite des **pitts**. » (ChamoiseauSolibo 1988, p. 156); variante **pitt-à-coqs**, avec commentaire métalinguistique incident: « Casoar, ça vous dirait de visiter un **pitt-à-coqs**? / –Quoi! Vous employez le vocabulaire de la plèbe maintenant! On dit “gallodrome”, monsieur le détective. » (Confiant-BrinD'Amour 2001, p. 189).

Attestations québécoises: « Autour du **pit de gravelle** comme autour de l'automobile se greffent des coutumes qui se transformeront en lois, des drames qui deviendront des légendes. Et petit à petit se créera un folklore qui donnera une âme au **pit de gravelle**. » (M. Ferron, *Cœur de sucre*, Montréal, HMH, 1966, p. 206);

⁵⁷ Ce mot plutôt rare est présenté dans Rey (dir.) 2008 comme un régionalisme du Nord. Il semble qu'il existe aussi dans le français des Antilles, comme équivalent plus soutenu de *pitt-à-coqs* (cf. la citation de Confiant).

« Je reconnais quelques maisons : la terre des Turpin, celle des Legault, des Lebel. Passé la montée des Plouffe, le **pit de gravier** et, plus loin, le petit lac Charlebois, on s'engage pour un mille sur une ligne droite. » (J.-P. Filion, *Saint-André Avellan*, Montréal, Leméac, 1975, p. 32).

5.2.2.2. *tray* n. m. « plateau ». – De façon fortuite, ce type lexical est attesté au Canada tout comme dans les D.O.M. (mais pas en Haïti, où l'on rencontre plutôt le type issu de *cabaret*, v. ci-dessus 5.1.2.). Voici quelques relevés dans les sources canadiennes : « plateau » (Dionne 1909 s.v. *tray*) ; « plateau, cabaret » (GPFC 1930 s.v. *tray* > Bélisle 1954) ; Lavoie *et al.* 1985, q. 2139 (« plateau de service »). Cf. anglais *tray* n. « A utensil of the form of a flat board with a raised rim, or of a shallow box without a lid, made of wood, metal, or other material, of various sizes and shapes (round, oval, quadrilateral with rounded corners, etc.) [...] » (OED, version électronique en ligne).

Dans les D.O.M., il est très bien attesté mais s'applique essentiellement, par restriction, au plateau servant à transporter et à exposer des produits à la vente : cf. Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *tré* 1 (« plateau sur lequel on transporte ou sur lequel on expose des produits à vendre ») ; Barbotin 1995 s.v. *tré* (« plateau rectangulaire en bois pour porter des marchandises ou du linge et pour exposer ce que l'on vend ») ; Ludwig *et al.* 2002 s.v. *tré* (« plateau large en bois à bords relevés ») ; Barthèlemi 2007 s.v. *tré* (« plateau en bois servant au transport et à la vente de produits divers ») ; Confiant 2007 s.v. *tré* (« grand plateau en bois sur lequel les vendeuses de légumes transportent ou exposent leurs produits »). On trouve *tré* n. m. « large plateau de bois aux bords relevés » dans Telchid 1997 ; la graphie semble suggérer que le mot n'est pas du tout senti par cette auteure comme un anglicisme.

Attestations antillaises : « À l'heure des récréations de l'école Perrinon, elle plantait son **tray** devant les grilles, et la marmaille dansait autour d'elle. » (ChamoiseauChronique 1986, p. 109) ; « Victoire était chargée d'apporter le **tray** [ital. dans le texte] du petit déjeuner à neuf heures tapantes [...] » (CondéVictoire 2006, p. 56) ; « Chaque midi, Danila empilait de la vaisselle sur un **tray** qu'elle recouvrait d'une serviette brodée. Ce **tray** sur la tête, Victoire trottinait jusqu'aux Basses qui était alors un faubourg populeux aux portes de Grand-bourg. » (*id.*, p. 67) ; « Victoire apprit la nouvelle de la bouche de la marchande de lait qui passait chaque jour à six heures trente tapantes, maintenant en équilibre sur sa tête un **tray** rempli de bouteilles. » (*id.*, p. 135) ; « Adelia, la bonne, disposait la vaisselle sur un petit **tray** en osier qu'elle recouvrait d'un napperon. » (*id.*, p. 217). – (graphie *tré*) : « Marchande / passée riche / passée heureuse / nulle ride ou main crochue / et pièce calcul amer / ne pouvaient contredire / les fastes de ton **tré** » (ChamoiseauEnfance-II, 1996 [1994], p. 67).

Attestation québécoise : (dans un contexte métalinguistique) « [...] j'ai appris que, d'autre part, tu fréquentais le cabaret (non pas le "**tray**" comme croyait le petit

gars à la leçon de catéchisme). », (jeu de mots reposant sur le double sens de *cabaret*, v. ci-dessus 5.1.2.; H. de Saint-Denys Garneau, *Lettres à ses amis*, Montréal, HMH, 1970 [1938], p. 354).

5.3. Cas de polygénèse (convergence fortuite)

En franco-qubécois tout comme en créole haïtien et réunionnais, le type lexical *machine* est attesté pour désigner une voiture automobile : pour Haïti, cf. Fattier 2000, t. II, 658 et q. 1500 ([machin] “voiture, camion”) et Valdman *et al.* 2007 s.v. *machin*, sens 1 (« [generic term for] any vehicle, electrical or mechanical device [car, truck, machine, dentist’s drill, etc.] ») et sens 2 (« car, truck »); pour la Réunion, cf. Chaudenson 1974, 931 (« [masin] Automobile. Les vieillards paraissent user plus spontanément de ce terme, surtout dans les zones rurales. »). En franco-qubécois, cet usage est totalement tombé en désuétude, mais il est documenté dans les sources suivantes : Seutin 1975, 354; Poirier 1979, 407; ALEC q. 2310; Dulong 1989, 267. Comme l’invention de la voiture automobile est de loin postérieure à l’époque coloniale, il est évident que cette banale restriction sémantique a vu le jour de façon indépendante dans les trois zones concernées. Rappelons qu’en italien, *automobile* se dit *macchina*, et qu’en anglais américain, *machine* a pu désigner également une voiture, bien que cet emploi soit aujourd’hui désuet (cf. cette citation révélatrice tirée de l’OED s.v. *machine* III h : « Our grandfather would get into a recurrent fantasy [...] about buying a machine, which was his word for an automobile. »). On pourrait évoquer, il est vrai, l’influence de l’anglais pour expliquer les usages québécois et haïtiens, mais paradoxalement le français et le créole de la Louisiane ne semblent pas connaître cet emploi.

Attestation haïtienne : « – Que vois-tu arriver ? dit Mam Diani. / – Une auto décapotable. / – La **machine** de qui ? / – Je l’aperçois pour la première fois. » (DepestreHadriana 1988, 17).

Attestation québécoise : « Mes accidents d’auto jusqu’à aujourd’hui se résument à deux. [...]. Cela arrive à tout le monde, je pense, et je ne comprends pas la méfiance instinctive qu’ont les gens d’ici à monter dans la **machine** quand je suis au volant. » (H. de Saint-Denys Garneau, *Lettres à ses amis*, Montréal, Éd. HMH, 1970 [1938], p. 345).

6. Conclusion

Le manque de place nous oblige à mettre de côté pour l’instant un nombre encore important de convergences lexicales ; cet article ne réunit que des échantillons (que nous avons voulu représentatifs de plusieurs catégories : innovations, diatopismes, diastratismes, archaïsmes, etc.). Il faudrait en fait

dépouiller exhaustivement tous les recueils lexicographiques disponibles pour l'aire antillaise, ainsi que l'imposant atlas du créole haïtien de Dominique Fattier (Fattier 2000), pour obtenir une véritable vue d'ensemble. Mais on peut dès maintenant inviter les spécialistes de lexicographie différentielle francophone, ainsi que les historiens du lexique de la langue générale, à mieux tenir compte des créoles français dans leurs travaux (ce qui jusqu'à maintenant ne s'est presque jamais fait, à quelques louables exceptions près); il faut insister sur le fait que cette prise en compte est essentielle pour dresser l'histoire, non seulement du « français populaire véhiculaire », mais en fait de cette langue que nous appellerons tout simplement, avec Françoise Gadet, le « français ordinaire ». Quant à l'étude lexicale des créoles antillais dans une perspective génétique et historique, celle-ci doit reposer, entre autres, sur une documentation aussi riche que possible de toutes les variétés de français qui ont pu présider à leur genèse.

Paris-Sorbonne

André THIBAUT

7. Références bibliographiques

- ALEC = Dulong, Gaston / Dulong, Bergeron, 1980. *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines. Atlas linguistique de l'Est du Canada*, Gouvernement du Québec, Ministère des Communications en coproduction avec l'Office de la langue française, 10 vol.
- Alleyne, Mervyn C., 1996. *Syntaxe historique créole*, Paris, Karthala.
- Almazan, Vincent, 1977. *Les Canadiens-français du Détroit, leur parler*, Belle-Rivière (Ontario) (manuscrit dactylographié en dépôt au TLFQ).
- Aub-Büscher, Gertrud, 1970. « À propos des influences du français dialectal sur un parler créole des Antilles », in : *Phonétique et linguistique romanes. Mélanges offerts à M. Georges Straka*, Lyon / Strasbourg, 2 vol., 360-369.
- Baetens Beardsmore, Hugo, 1971. *Le français régional de Bruxelles*, Presses Universitaires de Bruxelles.
- Barbotin, Maurice, 1995. *Dictionnaire du créole de Marie-Galante*, Hamburg, Helmut Buske.
- Barthèlemi, Georges, 2007. *Dictionnaire créole guyanais-français*, Cayenne, Ibis Rouge éditions.
- BDLP-Québec = *Banque de données lexicographiques panfrancophone*, volet Québec hébergé par le Trésor de la Langue française au Québec, www.tlfq.ulaval.ca/bdlp/
- BDLP-Louisiane = *Banque de données lexicographiques panfrancophone*, volet Louisiane hébergé par le Trésor de la Langue française au Québec, www.tlfq.ulaval.ca/bdlp/

- Bélisle, Louis-Alexandre, 1954. *Dictionnaire Général de la Langue Française au Canada*, Québec, Bélisle Éditeur.
- Bénéteau, Marcel / Halford, Peter W., 2008. *Mots choisis : Trois cents ans de francophonie au Détroit du lac Érié*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Blanc-Rouat, Aimée, 1993. *Mots d'hier, mots d'aujourd'hui. Régionalismes du Nord-Dauphiné recueillis à Villeneuve de Marc, Isère*, Lyon, Mario Mella Éditions.
- Boillot, F., 1929. *Le français régional de la Grand'Combe (Doubs)*, Paris.
- Bollée, Annegret, 1987. « Créole français et français nord-américain », in : H.-J. Niederehe, Lothar Wolf (éds), *Français du Canada - français de France : Actes du colloque de Trèves*, Tübingen, Niemeyer, 319-333.
- Bollée, Annegret, 2007. *Deux textes religieux de Bourbon du 18^e siècle et l'histoire du créole réunionnais. Philippe-Albert Caulier C.M. : Profession de Foy, en jargon des Esclaves Nègres. Petit Catechisme de l'Isle de Bourbon tourné au Style des Esclaves Nègres*, Nawinna (Sri Lanka), Battlebridge Publications, *Serendib Series*, volume 1.
- Bollée, Annegret : v. encore DECOI.
- Boudreau, Éphrem, 1988. *Glossaire du vieux parler acadien : Mots et expressions recueillis à Rivière-Bourgeois*, Montréal, Éditions du fleuve.
- Boulangier, J.-Cl. : v. DQA 1992.
- Bourciez, E. et J., 1982. *Phonétique française : étude historique*, Paris, Klincksieck.
- Brasseur, Patrice, 1993. *Le Parler nantais de Julien et Valentine*, Nantes, Université de Nantes.
- Brasseur, Patrice, 1995. « Les parlers normands », dans P. Gauthier / Th. Lavoie (dir.), *Français de France et français du Canada : Les parlers de l'Ouest de la France, du Québec et de l'Acadie*, Lyon, Université Lyon III, 105-144.
- Brasseur, Patrice, 2001. *Dictionnaire des régionalismes du français de Terre-Neuve*, Tübingen, Niemeyer (*Canadiana Romanica* 15).
- Brasseur, Patrice / Chauveau, Jean-Paul, 1990. *Dictionnaire des régionalismes de Saint-Pierre et Miquelon*, Tübingen, Niemeyer (*Canadiana Romanica* 5).
- Brun, Auguste, 1931. *Le Français de Marseille. Étude de parler régional*, Marseille, Institut historique de Provence ; Marseille, Lafitte Reprints, 1978.
- Canac-Marquis, Steve, 1997. « Des pays de maringouins », *Québec français*, n° 107, 104-105.
- Canac-Marquis, Steve / Poirier, Claude, 2005. « Origine commune des français d'Amérique du Nord : le témoignage du lexique », in : Albert Valdman, Julie Auger, Deborah Piston-Hatlen (dir.), *Le français en Amérique du Nord. État présent*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 517-538.
- Carton, Fernand / Poulet, Denise, 1991. *Dictionnaire du français régional du Nord-Pas-de-Calais*, Paris, Bonneton.
- Chambon, Jean-Pierre, 1999. « Le français parlé à Vaux-en-Bugey (Ain) pendant l'entre-deux-guerres d'après le *Lexique patois-français* d'Antonin Duraffour », dans J.-P. Chambon, *Étude sur les régionalismes du français, en Auvergne et ailleurs*, Paris, Klincksieck, 207-257.

- Chaudenson, Robert, 1973. « Pour une étude comparée des créoles et parlers français d'outre-mer : Survivance et innovation », *RLiR* 37, 342-371.
- Chaudenson, Robert, 1974. *Le lexique du parler créole de la Réunion*, Paris, Champion, 2 vol. (pagination continue).
- Chaudenson, Robert, 2003. *La créolisation : théorie, applications, implications*, Paris, L'Harmattan.
- Chauveau, Jean-Paul, 1993. *Les Mots bas normans de Gabriel-Joseph Du Pineau (vers 1750) : Édition critique d'après Paris, Bibl. Nat., nouv. acq. fr. 22097*, Paris, CNRS / Klincksieck.
- Chauveau, Jean-Paul, 1995. « Les parlers du nord-ouest », in : P. Gauthier / Th. Lavoie (dir.), *Français de France et français du Canada : Les parlers de l'Ouest de la France, du Québec et de l'Acadie*, Lyon, Université Lyon III, 145-186.
- Chauveau, Jean-Paul, 2005. « Le résultat de l'ancienne diphtongue /ei/ : le témoignage des rimes dans la chronique du Lavallois Guillaume Le Doyen », in : Br. Horiot / E. Schafroth / M.-R. Simoni-Aurembou, *Mélanges offerts au Professeur Lothar Wolf*, Centre d'études linguistiques Jacques Goudet, Lyon, 273-290.
- Chauveau, Jean-Paul, 2007. « Régionalismes et littérature : les Terres-Froides (Isère) au milieu du XX^e siècle d'après le roman de Michel Picard, *À pierre fendre* (2005) », in : Rézeau 2007 (études rassemblées par), 203-253.
- Chauveau, Jean-Paul, 2009. « Configurations géolinguistiques et histoire des français expatriés : quelques exemples de consonnes finales », in : L. Baronian / Fr. Martineau (éds), *Le français d'un continent à l'autre : Mélanges offerts à Yves-Charles Morin*, Québec, PUL, 77-92.
- Chauveau, Jean-Paul (à paraître). « Graphies médiévales et données dialectales modernes : le graphème parisien <oa> pour <oi> », in : *Recherches linguistiques de Vincennes*.
- Confiant, Raphaël, 2007. *Dictionnaire créole martiniquais-français*, Matoury, Guyane, Ibis Rouge Éditions.
- Constantin, Aimé / Désormaux, Joseph, 1902. *Dictionnaire savoyard*, Paris/Annecy.
- Conwell, M.J. / Juilland, A.-J., 1963. *Louisiana French Grammar : Phonology, Morphology, and Syntax*, t. 1, The Hague.
- Cormier, Yves, 1999. *Dictionnaire du français acadien*, Montréal, Fides.
- DECOI I,1 = Bollée, Annegret, 2000. *Dictionnaire étymologique des créoles français de l'Océan Indien. Première Partie : Mots d'origine française A-D*, Hamburg, Helmut Buske.
- DECOI I,2 = Bollée, Annegret, 2007. *Dictionnaire étymologique des créoles français de l'Océan Indien. Première Partie : Mots d'origine française E-O*, Hamburg, Helmut Buske.
- DECOI I,3 = Bollée, Annegret, 2000. *Dictionnaire étymologique des créoles français de l'Océan Indien. Première Partie : Mots d'origine française P-Z*, Hamburg, Helmut Buske.

- DECOI II = Bollée, Annegret, 1993. *Dictionnaire étymologique des créoles français de l'Océan Indien. Deuxième Partie : Mots d'origine non-française ou inconnue*, Hamburg, Helmut Buske.
- DFQPrés 1985 = Trésor de la langue française au Québec (TLFQ). *Dictionnaire du français québécois, Description et histoire des régionalismes en usage au Québec depuis l'époque de la Nouvelle-France jusqu'à nos jours incluant un aperçu de leur extension dans les provinces canadiennes limitrophes*, Volume de présentation sous la direction de Claude Poirier, Sainte-Foy (Québec), Les Presses de l'Université Laval, 1985.
- DHFQ 1998 = Poirier, Claude (dir.), 1998. *Dictionnaire historique du français québécois : monographies lexicographiques de québécismes*, sous la dir. de Claude Poirier, Sainte-Foy (Québec), Les Presses de l'Université Laval.
- Dionne, N.-E., *Le parler populaire des Canadiens Français*, Québec, Laflamme & Proulx, 1909 (reprint 1974, Québec : Les Presses de l'Université Laval).
- Ditchy, Jay K., 1932. *Les Acadiens louisianais et leur parler*, Paris, Droz.
- DQA 1992 = Boulanger, Jean-Claude, 1992. *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, langue française, histoire, géographie / culture générale, Montréal, Dicorobert.
- DRF 2001 = Rézeau, Pierre (éd.), 2001. *Dictionnaire des régionalismes de France. Géographie et histoire d'un patrimoine linguistique*, Bruxelles, Duculot.
- DSR 1997 = Thibault, André. *Dictionnaire suisse romand : Particularités lexicales du français contemporain*, Genève, Zoé.
- Dubois, Ulysse *et al.*, 1992, 1993, 1994. *Glossaire des parlers populaires de Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois*, Les Granges, Société d'études folkloriques du Centre-Ouest. Tome 1, Lettres A-B-C-D, 1992; tome 2, Lettres de E à M, 1993; tome 3, Lettres de N à Z, 1994.
- Duc, Alain, 1990. *Les régionalismes du canton de La Mure (Isère)*, Paris, Klincksieck.
- Dulong, Gaston, 1989. *Dictionnaire des canadianismes*, Montréal, Larousse Canada, 1989.
- Dunn, Oscar, 1880. *Glossaire franco-canadien*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, reprint 1976.
- Faine, Jules, 1974. *Dictionnaire français-créole*, Montréal, Leméac.
- Fattier, Dominique, 2000. *Contribution à l'étude de la genèse d'un créole : l'Atlas linguistique d'Haïti, cartes et commentaires*, Paris, Presses Universitaires du Septentrion, 6 vol.
- fichierTLFQ : fichier lexical informatisé du Trésor de la Langue Française au Québec (TLFQ). www.tlfq.ulaval.ca/fichier/
- Fouché, Pierre, 1958. *Phonétique historique du français*, volume II : *Les voyelles*, Paris, Klincksieck.
- Fouché, Pierre, 1961. *Phonétique historique du français*, volume III : *Les consonnes et index général*, Paris, Klincksieck.
- Fouché, Pierre, 1967. *Le verbe français : étude morphologique*, Paris, Klincksieck.
- Fréchet, Claudine, 1995. *Le français parlé à Annonay (Ardèche)*, Paris, Klincksieck.

- Fréchet, Claudine / Martin, Jean-Baptiste, 1998. *Dictionnaire du français régional de l'Ain : Bresse - Bugey - Dombes*, Paris, Bonneton.
- Friederici, Georg, 1947. *Amerikanistisches Wörterbuch*, Hamburg, de Gruyter.
- Gougenheim, Georges, 1929. *Étude sur les périphrases verbales de la langue française*, Paris, Les Belles Lettres.
- GPFC 1930 = Société du Parler français au Canada, *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, L'Action sociale.
- Grevisse 1988 = Grevisse, Maurice, 1988. *Le Bon Usage : Grammaire française*. Douzième édition refondue par André Goosse, Paris-Gembloux, Duculot.
- Halford, Peter W., 1994. *Le français des Canadiens à la veille de la Conquête : témoignage du père Pierre Philippe Potier, S.J.*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Hazaël-Massieux, Guy, 1978. « Approche socio-linguistique de la situation de diglossie français-créole en Guadeloupe », *Langue française* 37, 106-118.
- Hazaël-Massieux, Guy, 1994. « La Passion de Notre Seigneur selon St Jean en langage nègre », *Études créoles* 17, 2, 11-27.
- Hazaël-Massieux, Marie-Christine, 2008. *Textes anciens en créole français de la Caraïbe : Histoire et analyse*, Paris, Publibook.
- Horiot, Brigitte, 1995. « Les parlers du sud-ouest. Première partie : description », in : P. Gauthier / Th. Lavoie (dir.), *Français de France et français du Canada : Les parlers de l'Ouest de la France, du Québec et de l'Acadie*, Lyon, Université Lyon III, 187-228.
- House, A. B. / Corbett, N. L., 1970. « Sur l'origine de la prononciation *icit* 'ici' au Canada français », in : *Le Français moderne*, 38, 1, 147-150.
- ILQ : *Index lexicologique québécois*, fichier métalexical informatisé du Trésor de la Langue Française au Québec (TLFQ). www.tlfq.ulaval.ca/ilq/
- Jourdain, Elodie, 1956. *Le vocabulaire du parler créole de la Martinique*, Paris, Klincksieck.
- Juneau, Marcel, 1972. *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec : Étude des documents d'archives*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Juneau, Marcel, 1975. « Un échantillon du futur "Trésor de la langue française au Québec" : *carreau* et ses dérivés », dans M. Juneau / G. Straka, *Travaux de linguistique québécoise* 1, Québec, PUL, 19-34.
- Juneau, Marcel, 1976. *La jument qui crotte de l'argent. Conte populaire recueilli aux Grandes-Bergeronnes (Québec). Édition et étude linguistique*, Québec, P.U.L.
- König, Karl, 1939. *Überseeische Wörter im Französischen (16.-18. Jahrhundert)*, Halle, Niemeyer.
- Lavoie, Thomas / Bergeron, Gaston / Côté, Michelle, 1985. *Les parlers français de Charlevoix, du Saguenay, du Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord*, Gouvernement du Québec, Office de la langue française – Les Publications du Québec, 5 vol. (abrégé en Lavoie + numéro de la question).
- Lavoie, Thomas (éd.), 1996. *Français du Canada – Français de France. Actes du quatrième colloque international de Chicoutimi, Québec, du 21 au 24 septembre 1994*, Tübingen, Niemeyer (*Canadiana Romanica* 12).

- Lengert, Joachim, 1994. *Regionalfranzösisch in der Literatur : Studien zu lexikalischen und grammatischen Regionalismen des Französischen der Westschweiz*, Basel-Tübingen, Francke.
- Lepelley, René, 1989. *Dictionnaire du français régional de Basse-Normandie*, Éd. Bonneton, Paris.
- Lepelley, René, 1993. *Dictionnaire du français régional de Normandie*, Paris, Bonneton.
- Lex, L. / Jacquelot, L., 1926. *Le langage populaire de Mâcon et des environs*, Mâcon.
- Littré, Émile, 1863-1872. *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette (*Supplément*: 1877).
- Ludwig, Ralph (dir.), 1989. *Les créoles français entre l'oral et l'écrit*, Tübingen, Gunter Narr.
- Ludwig, Ralph *et al.*, 2002 [1990]. *Dictionnaire créole français : avec un abrégé de grammaire créole et un lexique français-créole*, s.l., Servedit/Éditions Jasor.
- Martellière, P., 1893. *Glossaire du Vendômois*, Orléans-Vendôme.
- Martin, Jean-Baptiste / Pellet, Jean, 1987. *Les richesses du français régional: Mots du Nord-Dauphiné recueillis à Meyrieu-les-Étangs*, Paris, CNRS.
- Massignon, Geneviève, 1962. *Les parlers français d'Acadie. Enquête linguistique*, Paris, Klincksieck, 2 vol. (pagination continue).
- Mougeon, Raymond / Beniak, Édouard, 1994. *Les origines du français québécois*, Québec, PUL.
- Neumann, Ingrid, 1985. *Le créole de Breaux Bridge, Louisiane: Étude morphosyntaxique - textes - vocabulaire*, Hamburg, Helmut Buske.
- Neumann-Holzschuh, Ingrid (éd.), 1987. *Textes anciens en créole louisianais*, Hamburg, Helmut Buske.
- Nyrop, Kristoffer, 1936. *Grammaire historique de la langue française. Tome III, Formation des mots*, Copenhague, Gyldendal.
- OED₂ = *The Oxford English Dictionary*, Second Edition, prepared by J. A. Simpson and E. S. C. Weiner. 20 vol. Oxford, Clarendon Press, 1989.
- Péronnet, Louise, 1995. « Le français acadien », in : P. Gauthier / Th. Lavoie (dir.), *Français de France et français du Canada: Les parlers de l'Ouest de la France, du Québec et de l'Acadie*, Lyon, Université Lyon III, 399-439.
- Péronnet, Louise / Babitch, Rose Mary / Cichocki, Wladyslaw / Brasseur, Patrice, 1998. *Atlas linguistique du vocabulaire maritime acadien*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Pignon, Jacques, 1960. *L'Évolution phonétique des parlers du Poitou (Vienne et Deux-Sèvres)*, Paris, Éditions d'Artrey.
- Poirier, Claude, 1979. « Créoles à base française, français régionaux et français québécois : éclairages réciproques », *RLiR* 43, 400-425.
- Poirier, Claude (dir.), 1985, v. DFQPrés.
- Poirier, Claude (dir.), 1998, v. DHFQ.

- Poirier, Claude, 2009. « L'assibilation des occlusives /t/ et /d/ au Québec : le point sur la question », in : L. Baronian / Fr. Martineau (éds), *Le français d'un continent à l'autre : Mélanges offerts à Yves-Charles Morin*, Québec, PUL, 375-421.
- Poirier, Pascal, 1993. *Le glossaire acadien*, éd. critique établie par Pierre M. Gérin, Moncton (N.-B.), Éditions d'Acadie – Centre d'études acadiennes. Le manuscrit a été élaboré entre 1925 et 1933.
- Pompilus, Pradel, 1961. *La langue française en Haïti*, Paris, Université de Paris (*Travaux et mémoires de l'Institut des Hautes Études de l'Amérique latine*, n° VII).
- Pompilus, Pradel, 1978. « La langue française en Haïti », dans A. Valdman (éd.), *Le français hors de France*, Paris, Champion, 119-143.
- Puitspelu, Nizier du, 1894. *Le Littré de la Grand'Côte*, Lyon.
- Québétext : banque de textes de littérature québécoise en ligne du Trésor de la Langue Française au Québec (TLFQ). www.tlfq.ulaval.ca/quebetext/
- Rey, Alain (dir.). *Le Grand Robert de la langue française*, version électronique. 2^e éd. dirigée par Alain Rey du *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* de Paul Robert. Paris, Le Robert, 2008.
- Rézeau, Dominique / Rézeau, Pierre, 1995. *De la Vendée aux Caraïbes : Le Journal (1878-1884) d'Armand Massé, missionnaire apostolique*, Paris, L'Harmattan, 2 vol.
- Rézeau, Pierre, 1984. *Dictionnaire des régionalismes de l'Ouest, entre Loire et Gironde*, Les Sables d'Olonne, Le Cercle d'or.
- Rézeau, Pierre, 1986. *Bibliographie des régionalismes du français et extraits d'un corpus d'exemples*, Paris, Klincksieck, 1986. (Coll. *Matériaux pour l'étude des régionalismes du français* n° 2).
- Rézeau, Pierre, 1987. « Le français du Québec à travers la presse écrite », in : H.-J. Niederehe, Lothar Wolf (éds), *Français du Canada - français de France : Actes du colloque de Trèves*, Tübingen, Niemeyer, 201-275.
- Rézeau, Pierre, 1994a. « L'apport des français d'Amérique à l'étude de la langue française », in : Claude Poirier (dir.), *Langue, espace, société. Les variétés du français en Amérique du Nord. Actes du Colloque de Québec (1991)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 361-386.
- Rézeau, Pierre, 1994b. « Le *Dictionnaire du langage vicieux et populaire de l'habitant du Bourbonnais* (vers 1852) de Jean-Baptiste Conny : Édition critique d'après Moulins, Bibl. mun., ms. 93 », in : *Mélanges sur les variétés du français d'hier et d'aujourd'hui* (I), Paris, Klincksieck, p. 115-259.
- Rézeau, Pierre (éd.), 2001, v. DRF.
- Rézeau, Pierre (études rassemblées par), 2007. *Richesses du français et géographie linguistique*, vol. 1, Bruxelles, De Boeck & Larcier / Duculot.
- Rézeau, Pierre, 2008. « Aspects du français et du créole des Antilles (notamment Saint-Domingue) à la fin du XVIII^e siècle, d'après le témoignage d'un lexicographe anonyme », in : A. Thibault (coord.) 2008b, 195-226.
- Rézeau, Pierre / Canac-Marquis, Steve, 2005. *Journal de Vaugine de Nuisement (ca 1765) : un témoignage sur la Louisiane du XVIII^e siècle*, édition critique par Steve Canac-Marquis et Pierre Rézeau, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

- Rézeau, Pierre / Canac-Marquis, Steve (à paraître). « Matériaux du 17^e siècle pour l'histoire du vocabulaire français dans les manuscrits de Louis Nicolas », communication présentée au XXV^e CILPR, Innsbruck, 2007.
- Rogers, David, 1977. *Dictionnaire de la langue québécoise rurale*, Montréal, VLB.
- Seutin, Émile, 1975. *Description grammaticale du parler de l'Île-aux-Coudres*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- Seutin, Émile *et al.* 1981. *Richesses et particularités de la langue écrite au Québec*, fascicule 4, Lettres D-E-F, Département de linguistique et philologie, Université de Montréal.
- Telchid, Sylviane, 1997. *Dictionnaire du français régional des Antilles. Guadeloupe, Martinique*, Paris, Bonneton.
- Thibault, André, 1996. « Québécoisismes et helvétismes : éclairages réciproques », in : Th. Lavoie (éd.) 1996, 333-376.
- Thibault 1997, v. DSR.
- Thibault, André, 2008a. « Français des Antilles et français d'Amérique : les diatopismes de Joseph Zobel, auteur martiniquais », *RLiR* 72, 115-156.
- Thibault, André (coord.), 2008b. *Richesses du français et géographie linguistique*, vol. 2, sous la coordination d'André Thibault, Bruxelles, De Boeck / Duculot.
- Thibault, André, 2008c. « Les régionalismes dans *La Rue Cases-Nègres* de Joseph Zobel », in : A. Thibault (coord.) 2008b, 227-314.
- Thibault, André, 2008d. « Franco-québécois *enfi(fe)rouaper*, ou l'histoire d'un faux anglicisme », in : A. Thibault (coord.) 2008b, 165-192.
- Tourneux, Henri / Barbotin, Maurice, 1990. *Dictionnaire pratique du créole de Guadeloupe (Marie-Galante) suivi d'un index français-créole*, Paris, Karthala / A.C.C.T.
- Tuailion, Gaston, 1983. *Les régionalismes du français parlé à Vourey, village dauphinois*, Paris, Klincksieck.
- Valdman, Albert, 1978. *Le créole : structure, statut et origine*, Paris, Klincksieck.
- Valdman, Albert *et al.*, 1996. *A Learner's Dictionary of Haitian Creole*, Bloomington, Indiana University / Creole Institute.
- Valdman, Albert *et al.*, 1998. *Dictionary of Louisiana Creole*, Bloomington, Indiana University Press.
- Valdman, Albert *et al.*, 2007. *Haitian Creole-English Bilingual Dictionary*, Bloomington, Indiana University, Creole Institute.
- Vézina, Robert, 2008. « De la *médecine d'amour* au *chien de médecine* : la richesse polysémique et syntagmatique du mot *médecine* en français nord-américain », in : Thibault (coord.) 2008b, 75-164.
- Vintila-Radulescu, Iona, 1970. « Français créole et français canadien », in : *Phonétique et linguistique romanes, mélanges offerts à M. Georges Straka*, Strasbourg, Société de linguistique romane, 353-359.
- Vurpas, Anne-Marie / Michel, Claude, 1992. *Dictionnaire du français régional du Beaujolais*, Paris, Bonneton.

8. Annexe : Index des formes citées ici et dans Thibault 2008 a

1. *à cette heure, à c't'heure* ici 4.2.1.
2. *agoulou-grand-fale* ici 4.1.5.
3. *aim* ici 5.1.4.
4. *amarrer* Thibault 2008 a, p. 127-128
5. *amiquié* ici 2.1.3.
6. *ap, après* part. asp.-temp. ici 2.2.1.
7. *astheure, astor(e), ató* ici 4.2.1.
8. *attrape* ici 5.1.1.
9. *ayen* Thibault 2008 a, p. 128
10. *badgeuler / badjeuler, badgeuleux / badjeuleux, bajoleur* ici 3.1.1.
11. *bailler* ici 5.1.2.
12. *balier* ici 2.1.7.
13. *béquié* ici 2.1.3.
14. *bêtises* Thibault 2008 a, p. 128-129
15. *blanc France, blanc pays* ici 3.1.2. et note 30
16. *bombe* Thibault 2008 a, p. 121-122
17. *boss* ici, note 55
18. *boute* ici 2.1.2.1.
19. *brun* Thibault 2008 a, p. 142-143
20. *cabaret* ici 5.1.3.
21. *cabrouet* Thibault 2008 a, p. 129-130
22. *camisole* Thibault 2008 a, p. 143
23. *canique* ici 4.1.1.
24. *canir* ici 4.1.2.
25. *carreauté* ici 4.1.3.
26. *casser (un billet)* Thibault 2008 a, p. 134-135
27. *chaque* 2.2.3.
28. *chigner* Thibault 2008 a, p. 135-136
29. *coulée* Thibault 2008 a, p. 117
30. *couquiaux* ici 2.1.3.
31. *crere* ici 2.1.1.2.
32. *dalot* Thibault 2008 a, p. 122-123
33. *déparler* ici 4.1.4.
34. *de pays* ici 3.1.2.
35. *deux-trois* Thibault 2008 a, p. 136
36. *déviarger, dévierger* ici 4.2.2.
37. *drèt* ici 2.1.1.2., 2.1.2.1.
38. *du pays* ici 3.1.2.
39. *en quelque part* Thibault 2008 a, p. 143-144
40. *être pour* Thibault 2008 a, p. 144-145
41. *fal(l)e* ici 4.1.5.
42. *foufou falle vert* ici 4.1.5.
43. *frèt* ici 2.1.1.2., 2.1.2.1.
44. *gadé* Thibault 2008 a, p. 130
45. *gallodrome* ici 5.2.2.1. et note 57
46. *gars* Thibault 2008 a, p. 130-131
47. *grafignement* Thibault 2008 a, p. 136-137
48. *grafigner* ici 4.2.3.
49. *grand-maman* Thibault 2008 a, p. 145
50. *gué* ici 2.1.3.
51. *guiab(l)e* ici 2.1.3.
52. *guiole* ici 2.1.3.
53. *habitant* Thibault 2008 a, p. 123-124
54. *haim* ici 5.1.4.
55. *hauts* Thibault 2008 a, p. 117-118
56. *heure(s) de temps* ici 5.1.5.
57. *ici-dedans* ici 5.1.6.
58. *icit(te)* ici 2.1.2.2.
59. *ilet* Thibault 2008 a, p. 118-119
60. *isidan* ici 5.1.6.
61. *isit* ici 2.1.2.2.
62. *jusqu'à tant que* ici 2.2.4.
63. *kabaré* ici 5.1.3.
64. *ka(l)fou* ici, note 33
65. *kan(n)ik* ici 4.1.1.
66. *katchimen* ici 3.1.3.
67. *kawote* ici 4.1.3.
68. *linge* Thibault 2008 a, p. 124-125
69. *liquier* ici 2.1.3.
70. *ma* part. asp.-temp. ici 2.2.2.
71. *mab* ici 4.1.6.
72. *machine* ici 5.3.
73. *manger* n. m. Thibault 2008 a, p. 137-138
74. *manière* ici 5.1.7.

75. *marbre* ici 4.1.6.
 76. *maringouin* ici 3.2.
 77. *maudit* Thibault 2008 a, p. 125
 78. *méchant* ici, note 35
 79. *mecquié* ici 2.1.3.
 80. *médecine* ici 5.1.8.
 81. *menterie* Thibault 2008 a, p. 138-139
 82. *mitan* Thibault 2008 a, p. 139
 83. *moé, moué, mouin* ici 2.1.1.1.
 84. *morne* Thibault 2008 a, p. 119
 85. *nu-pieds* Thibault 2008 a, p. 147
 86. *orteil* Thibault 2008 a, p. 147-148
 87. *pas ... personne (rien, aucun)* ici 2.2.5.
 88. *pays (de, du –)* ici 3.1.2.
 89. *peinturé* Thibault 2008 a, p. 145-146
 90. *pit(t)* ici 5.2.2.1.
 91. *po(i)gner, pongné* ici 4.1.7.
 92. *ponce* ici, note 56
 93. *pour (être –)* Thibault 2008 a, p. 144-145
 94. *punch* ici, note 56
 95. *quarquier* ici 2.1.3.
 96. *quatre-chemins* ici 3.1.3.
 97. *que(l)que* ici 2.1.5.
 98. *Québec* ici, note 9
 99. *quielqu'in* ici, note 9
 100. *quiember, quienbé* ici 2.1.3.
 101. *quienne* ici 2.1.3.
 102. *quier, quior* ici 2.1.3.
 103. *quimbé, quimber* ici 2.1.3.
 104. *quimbons* ici 2.1.3.
 105. *quitter* Thibault 2008 a, p. 131-132
 106. *rechange* Thibault 2008 a, p. 139-140
 107. *rendant service* Thibault 2008 a, p. 140
 108. *rester* ici 4.1.8.
 109. *roche* Thibault 2008 a, p. 132
 110. *saoulaison* Thibault 2008 a, p. 133
 111. *savane* Thibault 2008 a, p. 119-120
 112. *soulier* Thibault 2008 a, p. 146-147
 113. *ste «cette»* ici 4.2.3. et note 50
 114. *talè, ta-l'heure* ici 2.1.6.1.
 115. *tchendre* ici 2.1.3.
 116. *tchimber* Thibault 2008 a, p. 125-126
 117. *temps (x heures de temps)* ici 5.1.5.
 118. *tit, tite* Thibault 2008 a, p. 133-134
 119. *tout partout* ici 5.1.9.
 120. *tout suite* ici 2.1.6.2.
 121. *trace* Thibault 2008 a, p. 120-121
 122. *tralée, trolée* Thibault 2008 a, p. 140-141
 123. *tray, tré* ici 5.2.2.2.
 124. *twa chimen (trois chemins)* ici 3.1.3. et note 34
 125. *z'haim, zin* ici 2.1.4. et 5.1.4.
 126. *z'oie* ici 2.1.4.
 127. *zô(t)* Thibault 2008 a, p. 141

